

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

RUN'EVA : pôle multifilière de valorisation des déchets ménagers des territoires ouest et sud de La Réunion

ATELIER RONEVA – Mardi 29 octobre 2019

Verbatim de la journée

L'ATELIER RUN'EVA a été organisé dans le cadre de la concertation préalable dédiée au projet, mardi 29 octobre 2019. L'ATELIER RUN'EVA s'est déroulé au Parc technologique TechSud de Saint-Pierre, en présence d'une cinquantaine de participants. Durant cette journée, plusieurs conférences se sont succédées pour échanger sur le projet, et plus globalement, sur les enjeux d'une gestion durable des déchets.

Le présent verbatim retranscrit l'ensemble des questions / réponses entre les intervenants et la salle.

Questions / Réponses de la conférence n°1 : présentation du projet RUN'EVA

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Bonjour,

M. PEKKIP je fais partie de l'association « Zéro déchet » de La Réunion qui fait partie d'une multinationale « Zero Waste ». On a plusieurs questions : M. LEBON vous avez très bien présenté je vous remercie c'était clair mais vous êtes passé un peu trop rapidement sur des questions qui me concernent en étant redevable des taxes foncières réunionnaises. La TEOM que vous avez si bien mentionnée est déjà extrêmement haute. Et puis vous avez dit qu'il y aura des résidus de fumée, du REFIOM, qui sont hautement dangereux, et vous avec votre bâton magique, votre laser magique, vous allez les envoyer en Métropole. 14 centres d'enfouissement existent, on les connaît parce qu'à La Réunion on ne peut pas le faire. Il y a des normes de sécurité à respecter même quand on les expédie en Métropole, donc moi en étant contribuable cela me concerne beaucoup parce que des déchets dangereux que personne ne veut dans l'océan Indien on les expédie en Métropole, donc 10 000 kms par bateau sécurisé ça va entacher mon budget. Et puis j'aimerais savoir, puisque vous avez de si bons calculs, de combien de tonnes on parle parce que de mauvaises langues disent c'est entre 10 et 30% des déchets ultimes que vous avez déjà prévu dans le centre de stockage près de la Rivière Saint Etienne qui m'est chère puisque j'habite à La Rivière et avec les pluies qui sont abondantes en ce moment ça va entrer dans l'estuaire de la Rivière Saint Etienne et empoisonner les poissons que j'aime tant. Vous voyez donc il y a pleins de choses et je vous remercie de les éclaircir.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Je prendrai la question fiscale puis je laisserai Monsieur Lebon intervenir sur la question

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

technique. S'agissant de la fiscalité, l'objectif premier est d'assurer une maîtrise des coûts et de la fiscalité. Les trois EPCI se sont engagés en 2012 à la création d'ILEVA, pour créer l'outil multifilière en vue de cette maîtrise de la fiscalité. L'objectif est de faire du déchet une ressource pour que justement on ait plus de recettes pour réduire le coût de la TEOM. On ne perçoit pas la TEOM, par contre on a une contribution qui est versée par les trois EPCI et notre objectif est de baisser cette contribution. Le business plan du projet démontre que la contribution va baisser, à compter de 2023 avec la valorisation des déchets.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Autrement dit, le projet s'autofinance, et ne devrait pas générer une augmentation des taxes sur les ordures sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

En fait, je parlerais plus de contribution des EPCI. On devrait même avoir une baisse des contributions des EPCI à compter de 2023 en lien avec les recettes de valorisation énergétique.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Merci, beaucoup de questions dont au moins trois autres. On n'y reviendra certainement aussi. Monsieur Lebon.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Alors sur la question des déchets dangereux puisque les résidus de fumée et de traitement des fumées sont des déchets considérés comme dangereux : il y a des molécules que l'on va capter pour qu'elles se retrouvent dans une fraction solide afin qu'elles ne se retrouvent pas dans l'atmosphère. Donc on les concentre dans le traitement des fumées et ses résidus.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Vous dites que ce sont des molécules, je vous prie de préciser quelles molécules, comment ça se mesure par nanogramme, comment vous faites pour séparer des nanogrammes de dioxine des autres toxines qui sont dans le REFOM. Un nanogramme pour rappel c'est un milliardième de gramme.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Déjà un petit contexte sur les déchets dangereux à La Réunion. Il en existe actuellement, qui sont générés par les ménages. Il devrait y avoir une filière pour les traiter. Ces déchets sont aujourd'hui concentrés et exportés pour traitement vers la Métropole, donc il existe déjà des déchets dangereux à La Réunion qui transitent vers la Métropole et nous les payons déjà, vous et nous, à travers notre fiscalité.

Demain, le pôle déchets, par la combustion de CSR, va générer aussi des déchets dangereux. Sauf que ces déchets dangereux ne vont pas se retrouver en enfouissement à La Réunion, mais ils vont faire l'objet d'un contrat avec toutes les garanties qu'ils ont bien été traités et envoyés aux endroits dédiés à cet effet. Ce n'est pas un laser ou une baguette magique, c'est bien un

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

contrat qu'on a établi avec l'exploitant pour qu'il les prenne en charge. Ces déchets générés par la combustion des CSR on ne peut pas les appeler des REFIOM puisque ce ne sont pas des ordures ménagères qui vont aller en combustion brute. Ce sont des CSR issus des ordures ménagères donc triées en vue d'une combustion et d'une valorisation énergétique et donc débarrassées d'éléments générant des polluants, comme les PVC, qui génèrent ce qu'on appelle les dioxines et furannes. Il y aura aussi un contrôle accru de la combustion, c'est-à-dire du four de combustion qu'il va falloir contrôler pour qu'il ait la meilleure température de combustion et aussi par un traitement des fumées qui est l'une des technologies les plus pointues actuellement au monde. Je vous rappelle que l'on a fixé des performances pour aller au-delà des objectifs de la future réglementation donc ça, l'exploitant nous le doit. On sera là pour qu'il applique ce contrat et qu'il y ait des pénalités si ce n'est pas le cas et que l'installation soit arrêtée. Je disais aussi que tout à chacun pourra contrôler les mesures qui seront faites par un organisme indépendant, ce n'est pas l'exploitant qui va nous proposer ces mesures. C'est vraiment un organisme indépendant, cela va permettre à tout à chacun de voir, de contrôler la qualité de l'air sur cette question des déchets dangereux. Aujourd'hui, l'obligation est faite de les traiter en métropole dans des installations dédiées à cet effet. Il y a 2 types de traitement, le stockage, en ISDD installation stockage de déchets dangereux ou du traitement thermique qui est un peu moins répandu, notamment par plasma ou vitrification. Aujourd'hui ce traitement n'existe pas à La Réunion et on est obligé d'appliquer un contrat pour l'export dans de bonnes conditions vers la Métropole.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Peut-être la dernière question aussi sur la Rivière Saint-Étienne également, sur l'impact environnemental.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Sur le tonnage concerné, on est sur 5000 t de résidus de fumée sur 130 000 t qui vont entrer en combustion. Ce qui sera stocké à la Rivière Saint-Etienne concerne des refus non dangereux, cela pourra être des mâchefers après tri qui n'ont pas trouvé de voies de valorisation. C'est un produit qui n'existe pas aujourd'hui à La Réunion, on ne peut pas présumer que ce produit ne sera pas accepté par le BTP.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Je ne vais pas monopoliser le micro mais c'est juste pour compléter : vous devriez vous renseigner parce que c'est interdit d'utiliser en sous couche routière depuis 2016 le mâchefer.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

C'est vrai pour le mâchefer d'incinération d'ordure ménagère mais pas pour le mâchefer de combustion de CSR qui est un produit différent puisqu'on a enlevé au préalable les métaux. Comme je vous le disais, c'est un produit qui n'existe pas encore ici, et qui fera l'objet d'expérimentation, on travaillera avec les filières du monde du BTP sous couvert des autorités compétentes.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

M. LEBON d'après mes connaissances le mâchefer ce ne sont pas des métaux ce sont des résidus d'incinération qu'on a solidifié et dès qu'on les met dans la nature surtout avec les UVA et UVB qu'on a à La Réunion dans le cercle tropical, ils vont se dissoudre.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Je ne sais si vous pouvez répondre dans la mesure où c'est une expérimentation comme vous l'avez dit, si c'est de l'innovation sur cette partie-là, si j'ai bien compris, c'est juste parce qu'il reste encore des questions à traiter dans le cadre des travaux et recherches à mener.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Et nous sommes les cobayes de cette expérimentation ?

Eddy LEBON– Chef de Projet :

C'est pour ça qu'une installation dite « tranche sept » de stockage des déchets non dangereux est prévue pour le stockage de ces mâchefers dans le cas où ce ne serait pas possible de les valoriser. Donc on a prévu cet emplacement, et la quantité de mâchefers annuellement sera de 25 000 t par an sur 130 000 t de CSR.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Cela reste un point de vigilance, il manque une réponse d'ailleurs sur la partie impact environnemental.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

De votre tranche 7 comme vous l'avez si bien montré et qui est située dans l'estuaire, parce que le niveau là-bas par là c'est le niveau mer, votre poubelle est beaucoup plus haute.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Oui la zone rouge concerne des déchets qui sont déjà stockés. Donc on a commencé ici dans le milieu des années 80 et dans le milieu des années 80, le stockage des déchets n'était pas encore encadré par un arrêté ministériel qui est sorti en 1997, donc qui est venu prendre les choses bien plus au sérieux. Le stockage, conformément à l'arrêté, se fait à partir de la tranche quatre, tout ce qui est ici et bien entendu la tranche 6.

Cet arrêté il a été modifié et amélioré il y a trois ans, donc les conditions stockage sont encore plus drastiques, plus suivies, ça nous impose d'avoir un réseau de suivi hydrogéologique. C'est-à-dire que des piézomètres mesurent tout autour du site la qualité de l'eau dans la nappe. S'il y a une pollution par les déchets on va le savoir tout de suite. C'est d'ailleurs pour ça qu'on arrête le stockage des déchets : cela fait peser un risque important sur la nappe que draine la rivière Saint-Etienne. En ce qui concerne la tranche ultime, elle sera faite dans les conditions qui sont toujours réglementaires et elle sera plus éloignée du site actuel donc davantage protégée, enfin les déchets seront beaucoup plus secs donc moins générateurs de jus et de lixiviat. La zone ouverte sera beaucoup plus petite qu'aujourd'hui où on a une zone ouverte qui fait plus de 1000 m². On pourra faire de plus petites unités, les refermer immédiatement pour s'affranchir des

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

risques sur milieu souterrain et aquatique.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Vous vouliez apporter un complément Mme MAILLOT ?

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Comme les questions sont très expertes, il y a la possibilité cet après-midi avec les experts en visioconférence de Métropole, de réitérer ces questions auprès de professionnels de santé et pollution et environnement.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Et tout à l'heure, d'ailleurs l'ATMO l'observatoire réunionnais de l'air interviendra, M. SIEJA étant déjà arrivé. Une autre question, si vous voulez bien Madame, merci de vous présenter avec ce que vous représentez.

Isabelle TURPIN – DGS Mairie du Tampon :

Bonjour, Isabelle Turpin, DGS, Mairie du Tampon, je voudrais vous poser deux questions.

La première concerne la réalisation de cet outil multi filière. Est-ce que l'on va vers un mode de conception-réalisation ? C'est ma première question.

La deuxième concerne l'implantation de cet outil multi filière sur l'ensemble du territoire. Je souhaiterais savoir si la complexité de l'outil multi filière telle qu'il a été présenté nécessite une centralité de l'outil, ou si celui-ci offre la possibilité d'un éclatement sur l'ensemble du territoire concerné.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Alors sur votre première question, il s'agit effectivement d'un marché global pour RUN'EVA qui comprend la conception-réalisation mais aussi l'exploitation et la maintenance. C'est un choix qui a été fait pour minimiser le risque d'interface entre les phases de conception, les phases de travaux et les phases d'exploitation et pour que ce soit le même groupement qui exploite l'équipement qu'il a conçu.

On a remarqué notamment dans la gestion des déchets que cela peut être problématique qu'un exploitant exploite une unité qu'il n'a pas conçu, c'est souvent sujet à des discordes et au final, c'est le service public qui en pâtit. Sur la répartition territoriale des équipements de l'outil multi-filière, Madame MAILLOT complètera sur l'implantation du pôle RUN'EVA qui traite principalement les ordures ménagères. Les études de faisabilité ont montré qu'une centralisation était économiquement plus intéressante avec une économie d'échelle si l'on traitait 140 000 t d'ordures ménagères plutôt que d'en traiter 10 000 d'un côté, 20 000 de l'autre, etc. En revanche, sur d'autres points ça peut être intéressant lorsque l'on a des outils existants comme le centre de tri dans l'Ouest : on ne va pas le fermer pour en faire un gros. C'est plus intéressant de venir adapter l'équipement. Sur les déchets végétaux, la répartition territoriale existe déjà. Il faut que l'on s'appuie dessus mais il y a aussi d'autres déchets à gérer, et là bien entendu, via des équipements à réaliser, à mutualiser ou à répartir sur le territoire.

Tout cela va avec une réflexion sur la logistique. L'outil multi filière tel qu'on le présente n'est

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

pas terminé, il va évoluer au cours du temps.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Pour compléter ce que dit Monsieur LEBON, nous sommes aussi contraints au regard du schéma d'aménagement régional (SAR), c'est une première limite. Notre centre de traitement de valorisation des déchets actuel est répertorié dans le SAR comme l'un des deux centres de traitement à La Réunion. Il y a le nord-est, puis nous, donc nous avons travaillé le scénario dans le cadre de ce schéma d'aménagement régional. Ce que l'on souhaite développer dans le cadre de l'outil multifilière c'est de mettre le traitement au plus près des zones de développement, comme sur la Plaine des Cafres où l'on a le traitement des déchets végétaux. L'outil multifilière comprendra ainsi un plan de développement en lien avec la valorisation des déchets végétaux. Nous avons aussi sur le Port un centre de transit, un centre de tri qu'il va falloir revaloriser et donc tout ça, c'est bien réparti sur les 15 communes.

Isabelle TURPIN – DGS Mairie du tampon :

La réflexion sur l'implantation territoriale de cet outil multifilière n'est donc pas finalisée au moment où on se parle ?

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Elle est en cours.

Aurélié RIVIERE – DGST – Mairie du Tampon :

Bonjour Aurélié Rivière DGST Mairie du Tampon. J'ai bien noté qu'il s'agissait d'un marché global de performance. Le titulaire de ce marché sera donc également l'exploitant et vous devra un certain nombre de contrôles concernant des paramètres comme la qualité de l'air ou la qualité de la nappe phréatique. Ma question va surtout porter sur les matières recyclables qui sont exportées : est-ce que l'exploitant vous devra également un retour sur le devenir de ces matières recyclables ? Est-ce que le contrôle et les retours s'arrêteront au moment où les matières recyclables arriveront dans les pays qui sont censés recycler ou est-ce que ça va au-delà ? Ma question pointe les problèmes que l'on connaît dans des pays comme la Malaisie, qui ont du mal à traiter les matières recyclables, notamment plastique et se retrouvent inondés. Pour la Thaïlande, où on a une grosse partie des déchets qui au lieu d'être recyclée et d'être remise dans le circuit des matières, finit par être brûlée. Est-ce que cet exploitant vous devra un contrôle jusqu'à la remise en circulation des matières dans le circuit ?

Eddy LEBON – Chef de Projet :

Les matières issues de matières recyclables issues du tri mécanique des ordures ménagères résiduelles ne sont aujourd'hui pas soutenues par les éco-organismes comme les matières issues des centres de tri donc avec un tri manuel et séparation à la source. Cela veut dire qu'il va falloir derrière - en plus de ce contexte mondial dont on a parlé - venir mettre en place des outils de suivi voire des outils de régénération de ces matières localement. Et c'est peut-être

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

aussi une bonne chose que les pays recycleurs deviennent plus exigeants puisque cela va nous obliger à penser, le traitement des déchets, sur toute la chaîne, pas seulement niveau du tri mais au également au niveau de la mise sur le marché de nouvelles matières premières issues de matières recyclables.

L'exploitant ne nous doit pas le recyclage de ces matières, cela ne fait pas parti du contrat. Par contre, nous derrière, on doit mettre en place en parallèle ces équipements de suivi de régénération pour permettre à ces matières de véritablement être recyclées, il ne suffit pas de les extraire des déchets. Il faut vraiment les réintroduire dans le cycle de la matière. Ca se fera notamment à travers des appels à projets du syndicat mixte ILEVA.

Pierre Olivier – CASUD – Chargé de mission déchets

Je suis chargé de mission prévention déchets et économie circulaire. Ma question porte sur les domaines d'intervention, notamment la partie prévention par rapport au scénario présenté. En termes de production des déchets, on a vu sur le diaporama, que la production de déchets par habitant stagne. Or, sur le dimensionnement de votre outil multifilière, vous parliez d'hypothèses prenant en compte le fait que les intercommunalités mettent en place des actions de diminution de la production de déchets. Quelles sont les hypothèses qui ont été prises pour évaluer ce taux de diminution des déchets ? Enfin question économie/économie circulaire : quel serait l'impact en termes de création d'emplois d'un outil comme celui-ci ? Est-ce qu'une réflexion est engagée sur ce sujet ou sur la création de filières d'économie circulaire à côté qui seraient plutôt orientées sur de la gestion de proximité. Voilà mes deux questions merci.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Je vais répondre à la partie prévention et réductions des déchets en amont. Nous travaillons depuis quelques mois dans le cadre d'un contrat d'objectifs Outre-Mer avec l'ADEME et les EPCI en vue de construire les plans de prévention locaux et un plan cohérent sur le territoire des 15 communes. Pour l'instant nous avons comme objectif premier l'atteinte des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La LTECV qui s'impose à nous prévoit 65 % de valorisation en 2025 et 50 % d'enfouissement en moins.

Sur la réduction des déchets, je pense que l'ensemble des acteurs est concerné par la mise en œuvre d'une politique de réduction, du producteur au consommateur. Nous, nous allons être un acteur avec les EPCI pour prévoir dans le cadre de la convention les objectifs à atteindre, mais je pense que c'est le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets qui devra accompagner fortement toutes les initiatives à mettre en œuvre sur le territoire.

Monsieur Eddy LEBON – Chef de Projet :

Sur le nombre d'emplois générés par le pôle RUN'EVA, emplois indirects directs, on les connaît : on est actuellement sur 350 emplois en phase chantier et 70 pour les valoristes et les exploitants. Sur les emplois qui vont être générés par l'économie circulaire, aujourd'hui on a fait une étude pour voir quelles seraient les répercussions : on est aux alentours de 1500 emplois. Tout ceci va être intégré dans les différents appels à projet que l'on va lancer, notamment pour le tri du plastique. La régénération c'est d'imposer un certain nombre d'emplois par unité ce qui

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

va nous garantir d'avoir véritablement des emplois sur le territoire.

M. David LORION – Député de La Réunion :

Bonjour M. David LORION, je suis Député de La Réunion. Vous avez présenté un tableau dans lequel il était indiqué le traitement de 90 000 t de CSR et 10 000 t de déchets verts. Mais fort heureusement, et ça vient à la suite de la question précédente, nous allons fortement diminuer notre production de déchets dans les années qui viennent et mieux les traiter même à la source. Bien évidemment, c'est un vœu commun. Pouvez-vous nous expliquer comment on pourra garantir l'évolutivité de l'outil de valorisation énergétique en tenant compte évidemment d'une baisse des déchets dans l'avenir et comment cet outil va rester performant sur le plan financier et sur le plan technique. Comment son évolutivité dans le temps a été prise en compte dans le dossier ?

Monsieur Eddy LEBON– Chef de Projet :

Effectivement cette unité de valorisation énergétique produit de l'électricité, donc cette électricité nous lie avec le fournisseur historique d'électricité. Dans le cas où une baisse des déchets est annoncée, nous devons être en mesure de compenser cette baisse avec d'autres gisements. C'est ce que l'on appelle la réversibilité de l'installation.

C'est un point qui est réglementaire et qui est bien décrit dans l'arrêté encadrant la valorisation des CSR dans des unités dédiées telles que celle-ci. Cela veut dire que si les déchets baissent, et on espère que ce sera le cas, l'exploitant et ILEVA le maître ouvrage, peuvent venir substituer la quantité de déchets qui a baissé en s'orientant vers le gisement le plus facilement mobilisable et qui aujourd'hui n'est pas entièrement valorisé. On parle notamment des déchets végétaux. On a plus de 100 000 t par an pour ça.

On a fait quatre études prospectives de baisse des déchets, partant du plus bas niveau de 2,5 % par an, 5 % par an, 7,5% an et 10 % par an. Au plus haut niveau, au bout de 10 ans il n'y a plus de déchets ! On est allé jusqu'à la plus haute hypothèse dans la conception du projet et on vient totalement compenser avec les déchets végétaux dont on dispose sur le territoire. Je rappelle qu'aujourd'hui la baisse, elle est quasiment imperceptible. Néanmoins, on est prêt à s'adapter à toute évolution du gisement que ce soit en quantité ou en qualité.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

On voudrait remercier Madame la Présidente d'avoir utilisé de la vaisselle réutilisable, j'ai oublié de le dire toute à l'heure.

Sur les déchets verts, on les préconise pour la permaculture en les broyant. On s'enchainera à chaque branche pour être incinérés ! C'est aberrant, vous prenez des déchets verts en parfait état, surtout si on fait zéro glyphosate, il y aura plus de toxines qui iront dans la nature en les incinérant. Vous avez mentionné qu'il y a bien 230 000t de résidus qui restent sur nos bras pour 260 millions d'investissement que nous et nos petits enfants vont encore payer. Vous voyez on est déjà très endetté à La Réunion, en plus comme disait M. le Député, nous on veut qu'en 2030 La Réunion soit une Région Zéro déchet, c'est le vœu que l'on a inclus dans nos prières auprès de notre Président de Région l'année dernière. Et de là à dire qu'il y aura des déchets verts qu'on pourrait brûler dans nos incinérateurs...Actuellement on brûle déjà des huiles de vidange,

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

je ne veux pas devancer les actions de santé mais on a déjà un énorme problème de respiration donc nous en étant écologistes et éco responsables en tant que citoyens on a beaucoup de questions là-dessus. Vous avez calculé ces 30 000t de déchets par an dans votre étude financière de faisabilité, moi je peux vous dire que par expérience ça coute énormément d'argent d'avoir un conteneur sécurisé pour le transport c'est pas de la morue ça c'est des trucs hautement toxiques donc donnez-nous des chiffres pour qu'on puisse se faire une idée sinon si c'est pour voir votre power point qui est très bien fait je vous félicite mais je reste un peu sur ma faim. Merci.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services

Nous allons laisser la question santé pour la partie experte cet après-midi puisque je pense qu'ils sont les mieux placés pour apporter les éléments de réponse. C'est pour ça qu'on a fait appel aux experts.

Concernant la réversibilité, effectivement actuellement nous avons en constance 100 000 t de déchets végétaux qui sont produits annuellement. La majorité de ces déchets végétaux est aujourd'hui enfouie, et ce malgré les expérimentations menées avec le CIRAD GABIR et tout ce que l'on mène actuellement autour du compostage. La réversibilité de l'installation se base sur ce qui est enfoui actuellement. On souhaite aussi que ça parte en compost, c'est pour ça que quelques 10 000 t sont intégrées dans le procès actuel, mais il faut rappeler que l'on est au niveau à La Réunion sur 2512 km² de surfaces agricoles, qui ne vont pas pouvoir s'étendre. On vient en concurrence avec d'autres amendements organiques. Je pense que tout ce qui compose les déchets n'est pas forcément acceptable pour un retour au sol. Voilà, c'est à nous tous de travailler avec le monde agricole, ce que nous faisons. Cela fait partie d'un des axes de notre outil multifilière. Sur la réversibilité, il ne faut pas oublier que nous avons 7 millions de tonnes de déchets enfouis. Il y a aussi cette problématique que l'on n'a pas intégré pour le moment, puisqu'on a les déchets végétaux donc mais demain, il y a 7 millions de déchets de tonnes qui sont enfouies sur Pierrefonds sur 37 ha.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

La question peut-être sur l'aspect financier, rentabilité économique de stockage des déchets dangereux.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Le marché public global de performance intègre l'intégralité des coûts. Là, ce n'est pas un coût en plus, c'est un coût qui était déjà intégré au coût du traitement des déchets.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Une autre intervention ensuite il y aura la pause et ensuite si nous reprendrons les échanges.

M.Yoland SAVRIMOUTOU – DGS - SYDNE :

Je souhaiterais une précision sur le fait que dans le périmètre de votre projet il n'est pas prévu d'intégrer les déchets des activités économiques des entreprises. Combien en traitez-vous aujourd'hui et qu'est ce qui se passera demain pour ces déchets venant des entreprises ?

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Deuxième demande de précision, lors de la préparation des CSR vous allez enlever les matières recyclables valorisables et celles qui sont valorisables énergétiquement. Mais néanmoins il restera quand même des déchets, des refus de refus, quelle est la quantité que vous avez estimée à ce niveau-là avant que ça aille donc en combustion de CSR et enfin quelle est la durée du contrat de maintenance et d'exploitation ?

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Je laisserai M. LEBON répondre à la partie technique refus et puis maintenance concernant les déchets d'activités économiques, nous ne les avons pas intégrés. C'est aussi un gisement à prendre en compte. Nous avons uniquement tenu compte des déchets qui relèvent de notre compétence, c'est-à-dire les déchets ménagers et assimilés. Nous accueillons l'intégralité de ces déchets parce que le seul exutoire disponible pour le territoire est le centre de traitement et valorisation de Pierrefonds. Demain s'il y a une diminution des déchets ménagers, les déchets d'activités économiques pourraient aussi être aussi un élément de réversibilité.

Eddy LEBON – Chef de Projet :

Sur la préparation du CSR et du contrat d'exploitation : ce dernier a été confié à l'exploitant concepteur constructeur pendant 10 ans. Avant cette échéance, il va falloir que le syndicat réfléchisse à un nouveau mode d'exploitation concernant la préparation du CSR lorsqu'il s'agit d'enlever les matières recyclables et d'enlever les indésirables qui ne sont ni recyclables qui ne peuvent pas non plus aller en combustion. Nous les avons estimés en suivant les caractéristiques à 10 à 15 000 t par an, ils seront orientés directement dans le centre de stockage.

Chloé PICHARD – Chambre des métiers et de l'artisanat :

Bonjour, Chloé PICHARD, Chambre des métiers et de l'artisanat. Une question un peu d'inquiétude, d'autant que Monsieur SAVRIMOUTOU de SYDNE a déjà un petit peu ouvert la voie sur cette question, à savoir le dimensionnement permet-il de gérer l'intégralité des déchets produits sur le territoire ? Quelle est la définition de « déchets ménagers et assimilés » toute notre question porte sur le « et assimilés ». On a bien compris qu'il fallait un déchet entrant de qualité pour obtenir un CSR de qualité pour obtenir finalement le moins de résidus possibles en termes de dangerosité, il y a donc un vrai enjeu autour du tri amont et notamment la question des déchets dangereux diffus. Je me demande comment le projet s'articule avec les actions locales qui peuvent être menées pour que les déchets dangereux en amont aillent au bon endroit et là je parle vraiment des déchets diffus qu'on a tous chez nous ou que les toutes petites entreprises produisent aussi. Par exemple, chez le coiffeur quand on fait une permanente ! On est vraiment sur des petites quantités, donc vraiment cette question de la qualité amont de ce qui rentre et puis la question de l'ambition du périmètre. Finalement, est-ce que l'équipement répond à l'intégralité de la production des déchets du territoire sud ou pas ?

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Sur l'aspect dimensionnement, je rappelle qu'on est un service public de traitement de déchets

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

ménagers et assimilés. Quand on parle de déchets ménagers et assimilés, c'est tout ce qui est collecté dans le cadre du service public de gestion des déchets, c'est-à-dire ce qui est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous faites référence à des déchets de coiffeur, donc des déchets professionnels qui ne relèvent pas de la compétence d'ILEVA actuellement, mais c'est sûr qu'il faudrait un seul exutoire. Donc, toute convergence sur le centre d'enfouissement demain serait souhaitable. Et ça, c'est une des missions du Plan Régional prévention et de gestion déchets. Avec l'évolutivité, la flexibilité de l'outil on aura cette capacité aussi d'intégrer en fonction du plan les éléments des déchets d'activités économiques.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Sur l'autre question peut-être M. LEBON, la qualité des entrants, si je puis dire dans les CSR dans les combustibles solides.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Bien entendu il y aura des actions à faire en termes de prévention et d'adaptation des équipements existants.

Ces déchets dangereux diffus, une partie arrive déjà dans les ordures ménagères et c'est directement enfoui. Mais à travers cet outil, il va falloir un contrôle accru des matières qui sont traitées effectivement. Donc là-dessus, l'exploitant devra s'adapter

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Peut-être une précision sur la définition légale du déchet ménager et assimilé

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Alors sur le « et assimilé » ce sont des déchets qui ont la même nature que les déchets ménagers mais qui ne sont pas forcément issus des ménages mais qui sont collectés par le service public. Et de fait, qui arrivent dans nos installations.

M. Eric ORANGE – Direction de l'éducation – Département de La Réunion :

Éric Orange, Département de La Réunion, direction de l'éducation. Une question portant sur la restauration scolaire : nous avons les déchets de cuisine et de table (DCT) issus de sous-produits animaux en classe trois, est ce que votre structure a été pensée pour accueillir ces déchets sur les 15 communes via la méthanisation afin que l'on réponde au mieux à la réglementation des 10/69 2009. Je vous remercie.

Eddy LEBON– Chef de Projet :

Oui, aujourd'hui le digesteur qui est dédié à la méthanisation de fractions organiques triées séparément peut effectivement prendre en compte ces gisements. L'approvisionnement de ce digesteur est aujourd'hui en cours, un travail va être fait donc avec les intercommunalités, mais aussi avec les communes qui produisent beaucoup par le biais de la restauration scolaire à la fois lors de la préparation des repas et après la consommation des repas. Donc ça va être un gisement public important qui va alimenter ce digesteur, un rapprochement va se faire avec les

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

structures via le Département, c'est bien prévu.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Questions / Réponses de la conférence n°2 « La gestion du réseau électrique à La Réunion »

M. Pekkip – Zero Déchet :

Merci, c'est très bien j'ai tout compris comment cela marche. Maintenant j'aimerais connaître les chiffres financiers, combien cela apporte à ILEVA de brûler nos déchets, que l'on paie déjà avec notre taxe ménagère, est-ce que l'on sera associés ? Est-ce qu'il y aura des retombées ? Nous avons bien compris les problèmes techniques, c'est clair, j'espère que ce sera le plus court possible. N'oubliez pas qu'il y a la mer au sud donc vous êtes obligés de rester dans le nord. Combien cela va nous coûter ? Est-ce que cela va nous apporter ? J'ai mal noté ou bien ce sera 100 000 mégawatts par an, la production ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

C'est 112 mégawattheure par an.

M. Pekkip – Zero Déchet :

Ah d'accord, mégawattheure. Vous étiez tous sur 20 / 30 mégawatts, vos chiffres étaient annuels aussi ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

Il y avait des chiffres journaliers et annuels, il y avait les deux.

M. PEKKIP – Zero Déchet :

Il y avait les deux, d'accord. Est-ce que le chiffre qu'a annoncé ILEVA est réalisable ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

Alors qu'est-ce que je peux vous apporter comme précision suite à votre question ? D'abord dans la relation qu'il y a entre EDF et RUN'EVA, comme je vous le disais on est dans le cadre d'une mission de service public donc avec deux relations importantes entre nous. Le premier c'est celle que j'évoquais à la fin, c'est le raccordement, donc on a une mission, on les raccorde etc. Le deuxième, en effet je vous le disais dans l'introduction, on est l'acheteur unique de l'énergie donc comme RUN'EVA va produire de l'électricité on va acheter cette électricité-là. Sur le modèle économique, je laisserai RUN'EVA répondre, c'est leur domaine de compétence, ce n'est pas du tout le mien de m'exprimer sur ces données commerciales qui sont du ressort de RUN'EVA.

Sur la puissance installée, la puissance de raccordement qui nous est demandée, en gros une quinzaine de mégawatts, cela ramené à un taux de fonctionnement annuel, à peu près de 8000 heures, c'est ce que disent à peu près les normes, c'est ce qu'a prévu ILEVA, ça amène en effet une production entre 3% et 5 % du mix énergétique. Donc si on se met sur cette courbe là, ça veut dire en effet que sur l'échelle il y aurait un petit bloc qui ferait comme cela, telle qu'elle est conçue sur une production de base que produit cette centrale, qu'elle fonctionne quasiment

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

tout le temps, c'est pour cela que je vous parle des 8000 heures, c'est la norme pour une centrale qui fonctionne en base et donc elle apportera en effet une part du mix énergétique de l'ordre de quelques pourcents comme le disait M. LEBON tout à l'heure.

Philippe GRID LEDONNE – Caisse des dépôts et consignations :

Je voulais vous poser deux questions, vous avez parlé de la programmation pluriannuelle de l'énergie qui était sous l'égide de l'État et de la Région. Qu'est-ce que vous entendez par sous l'égide, c'est à dire est-ce que c'est une co-décision, est-ce que c'est l'État qui décide ? Est-ce que c'est la Région ? Est-ce que ce sont les deux qui décident ?

Si vous avez des explications sur cela je suis preneur.

Et puis une deuxième question, à combien vous estimez que EDF devrait racheter l'électricité produite par RUN'EVA ? Merci.

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

Alors première question, je parle sous le contrôle de Didier AUBRY pour la responsabilité de la PPE. Quand je dis qu'elle est co-élaborée, moi ma vision c'est réellement qu'elle est co-rédigée par un certain nombre de partenaires mais sous la houlette de la Région et des services de la préfecture, c'est vraiment comme cela que ça ce produit.

Ensuite la validation, elle est validée par le Conseil régional et puis ensuite elle remonte les strates de l'État, de la préfecture jusqu'aux différents cabinets ministériels. Si on prend l'exemple de celle qui a été validée en 2017, à la fin, l'arrêté ministériel est approuvé par le ministre des outre-mer, le ministre de l'énergie, le ministre de l'économie et le premier ministre à la fin. Donc sur ça, je vois que Didier AUBRY apportera un complément tout à l'heure, je n'en dirai pas plus. Sur la valeur de l'électricité produite par ILEVA, je vais vous répondre par des réponses de principe. D'abord une réponse de principe de base qui est que nous on a une obligation de confidentialité : on a un producteur qui vient nous voir et donc ce n'est certainement pas à nous de communiquer, ni sur le tarif d'achat qu'il aura, ni sur le tarif d'achat qu'il espère etc.

La deuxième chose, c'est le principe d'élaboration des tarifs d'achat d'électricité sur une île comme celle de La Réunion : elle est dictée par un certain nombre de règles. Il y a trois principes qui permettent d'élaborer des contrats d'achats. Je vous disais on a 4000 contrats, il y a trois modalités pour établir ces contrats et le plus simple c'est de vous les expliquer par les filières. Les petites centrales photovoltaïques, ce que j'appelle petites centrales photovoltaïques, c'est une centrale qui fait moins de 100 kilowatts. Une centrale photovoltaïque vient se raccorder aujourd'hui, le tarif est fixé par un arrêté tarifaire, c'est à dire qui a été fixé à la base de 160 € du mégawatt et puis il décroît un petit peu au fil des trimestres, donc là le contrat il naît tout seul, on sait que tous les trimestres c'est mis à jour et il y a un forfait donc ça c'est relativement facile. Une deuxième modalité pour construire un tarif, c'est un appel d'offres, qui est lancé par le ministère de l'énergie avec comme bras armé la commission de régulation, ils lancent un appel d'offres, ils le font régulièrement sur le photovoltaïque, ils l'ont fait récemment sur le stockage aussi et donc finalement ils lancent un appel d'offres de 30 mégawatts et puis ils prennent les 30 mégawatts les moins chers et là le tarif est constitué par l'acte de candidature des différents producteurs. Il y a une liste de lauréats et en face de cette liste de lauréats qui est

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

établie par le ministère, il y a un tarif. Et donc nous on constitue le contrat à partir de ces tarifs-là. Donc ça c'est vrai sur le photovoltaïque de puissance en particulier et le stockage comme je vous ai dit. Et puis une dernière filière qui est les grosses centrales, et là les grosses centrales, le modèle est ce qu'on appelle le coût normal complet, le cours normal complet, c'est venir rémunérer le porteur de projet, en l'occurrence RUN'EVA à la hauteur de son investissement sur une durée, par exemple 25 ans, 30 ans. Ce coût normal complet, c'est finalement le porteur de projet qui est responsable d'afficher et de démontrer l'ensemble de ses coûts et qui ensuite, alors il y a pleins de formules de calculs compliqués, mais qui vient rémunérer, à la fois via une prime fixe et une prime variable d'énergie sur la durée de contrat, par exemple sur 25 ans. Donc ce type de contrat, pour parler du cas de RUN'EVA, c'est un contrat co-signé entre EDF, gestionnaire du système électrique et RUN'EVA. Pour autant, l'instruction administrative et économique de la justesse, de la légitimité du coup affiché par RUN'EVA, c'est la CRE, donc la Commission de Régulation de l'Energie, qui instruit cela et qui, in fine, après de longues enquêtes, questions, challenges etc., apporte une délibération en disant j'autorise EDF à contractualiser avec RUN'EVA à hauteur d'une puissance de 16 mégawatt sur la durée de contrat, par exemple de 25 ans, avec une prime fixe mensuelle de tant et avec une prime variable. Et puis dedans il y a plein de bonus / malus en fonction de la disponibilité. Le principe donc c'est celui-là, donc ce que l'on appelle le coût normal complet, c'est une rémunération, une juste rémunération de l'investissement. Pour cela il faut qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies, les conditions c'est principalement que le projet soit dans la PPE que j'évoquais juste avant donc dans l'arrêté ministériel que j'évoquais, signé par tous les ministres, etc. qu'il y ait une ligne qui prescrive l'installation d'une telle centrale.

Un participant :

Donc ça veut dire que le préalable juridique à la fixation du prix de l'électricité, c'est que le projet apparaisse dans la prochaine programmation de la programmation actuelle ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

Je ne suis pas juriste et je vais être très prudent sur ce sujet-là, nous EDF on est dans notre rôle de mission de service public, donc on s'appuie sur les textes en vigueur, après comme je vous disais concernant la délibération finale, elle ne nous appartient pas, nous on instruit. RUN'EVA nous a saisi pour un raccordement et nous a saisi pour un contrat d'achat. Pour le raccordement on a fait un devis. Pour le contrat d'achat on a instruit, on a vérifié que techniquement, tout était viable, complet, etc. et ensuite on a fait ce que l'on appelle une saisine à la CRE, c'est à dire que l'on a écrit au président de la CRE donc c'était il y a à peu près un an. On a écrit en disant « Monsieur le président de la commission de régulation nous somme saisis par telle entité, à savoir RUN'EVA qui souhaite implanter une installation souhaitant tel type de contrat, leur business plan ... merci à vous d'instruire et de nous donner les suites ». Et nous ensuite on est dans un fonctionnement régalién où on va appliquer les directives.

Didier AUBRY – DGA aménagement environnement à la Région :

Oui, bonjour quelques précisions concernant la PPE, c'est la loi pour la transition énergétique et

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

la croissance verte de 2015 qui a mis en place les PPE. Pour rappel la PPE fixe les priorités des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie à La Réunion. La loi, ce qu'elle prévoit c'est qu'effectivement la première PPE est établie pour une période de trois ans et de cinq ans donc sur huit ans, ensuite elle est révisée tous les cinq ans. La première PPE nous couvrait donc pour la première période donc 2016 / 2018, elle a été validée effectivement par un arrêté interministériel comme le disait M. LEVY en avril 2017. Cette première PPE prévoyait explicitement une filière déchets avec une installation de 16 mégawatts. Depuis lors, depuis le mois de septembre 2017, des travaux de révision de cette PPE ont été engagés, cette fois-ci pour couvrir effectivement la période 2019 - 2023 et 2023 - 2028 donc les deux futures périodes de cinq ans et au niveau du conseil régional, donc c'est bien une collaboration État - Région. Nous avons pris une délibération le 29 mars 2019 où effectivement on n'a pas retenu cette filière dans la PPE parmi les priorités. Donc la PPE révisée à ce jour, donc c'est une position arrêtée par le conseil régional en sachant que le processus de validation doit se poursuivre avec saisine de l'autorité environnementale, avis des conseils et comités consultatifs nationaux et également une mise à disposition du public. Donc c'est vrai qu'il y a des accords dans tous les cas au niveau de l'élaboration de la région sur la révision de la PPE.

Pierre OLLIER – Casud :

Ma question est une demande d'éclaircissement sur les objectifs d'atteinte des 100 % du mix énergétique renouvelable. Concernant le CSR, finalement est-ce que l'énergie provenant du CSR est considérée comme une énergie renouvelable ? Et je souhaiterais savoir quelles sont, derrière, les types d'énergies renouvelables que vous souhaitez déployer pour atteindre cet objectif de 100 % ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

D'accord, alors les grandes filières. D'abord je vais répondre à la deuxième question, la PPE comme le disait M. AUBRY, il y a une PPE en vigueur qui est faite sur 2016 - 2018, 2018 - 2023 et puis celle qui est en cours de révision qui couvre deux quinquennats qui court jusqu'en 2028 donc qui s'arrête un petit peu avant, c'est la loi, qui s'arrête un petit peu avant cette échéance de 2030, donc moi je vais surtout parler de 2028 parce que c'est l'échéance sur laquelle les différentes collectivités ont travaillé et sur lesquelles du coup on a de la vision. Les principales énergies qui vont se développer, c'est la biomasse en raison de la suppression du charbon, la conversion des centrales existantes à la biomasse. Deuxièmement, un développement très important du photovoltaïque. Ça c'est les deux gros piliers du développement des énergies renouvelables. Après, il y a d'autres développements comme l'éolien, il y a des ambitions aussi du territoire sur l'éolien, tant l'éolien terrestre que l'éolien offshore. Il y a aussi une volonté d'aller plus loin d'optimiser les centrales hydrauliques existantes ou voir pour en créer des toutes petites sur la micro hydraulique, et puis la gazéification, la méthanisation. Si on raisonne vraiment volume, les deux gros piliers c'est quand même le développement du photovoltaïque et la conversion des centrales du charbon à la biomasse. En termes de cible dans les modèles qu'on a fait tourner à partir des objectifs fixés par la région et par l'État amène donc autour de 2023 à un mix énergétique entre 2/3 et 3/4 renouvelable, donc on va dire entre 65% et 75%

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

d'énergie renouvelable dans le mix électrique. Ensuite, quand on se projette vers 2028, ça va encore progresser, on est entre 75% et 85%. C'est assez compliqué de donner des chiffres précis parce que évidemment d'abord on ne mesure pas complètement le développement des différents gisements. Et puis il y a un autre élément qui est extrêmement important c'est la consommation, on a différents scénarios d'évolution de la consommation et en fonction de ces scénarios le taux sera plus élevé aussi. On estime qu'en gros 80% de l'énergie sera renouvelable en 2028. Concernant votre question sur RUN'EVA, je n'ai pas de réponse toute faite à cette question, vu de moi c'est encore trop tôt pour y répondre de manière très précise, il y a un article de loi qui précise que la fraction biodégradable des déchets, quand elle est valorisée énergiquement, est en effet considérée comme une énergie renouvelable. Donc oui, la production de RUN'EVA est renouvelable, après quel sera le pourcentage retenu in fine.... Tout à l'heure des chiffres étaient avancés par RUN'EVA, moi je n'ai pas encore d'informations à ce sujet. Par exemple quand ils produisent 10, est-ce que les 10 seront considérés comme 100 % renouvelables ou est-ce que ce sera 90 %, 80 %, je ne sais pas dire. D'une part je ne sais pas dire et je ne connais pas encore de valeur normative qui s'applique directement pour traduire cela

Dr. CHAUVET :

Alors je suis surtout concernée par les problèmes de santé et je souhaiterais poser, peut-être candidement, une question puisque Monsieur de la Région est là. Donc la Région a approuvé un premier PPE pour 3 ans, vous avez dit 3 ans puis 5 ans, et ensuite il se trouve que ce n'est plus une priorité mais alors quelle alternative elle a proposé ? Est-ce que ce n'est pas prendre beaucoup de retard sur quelque chose qui est quand même un progrès par rapport à ce qui existe ? Quels ont été les arguments pour dire que tout d'un coup ce n'est plus prioritaire d'améliorer et de stopper l'enfouissement ?

Didier AUBRY – DGA aménagement environnement à la Région :

Déjà petite précision, ce n'est pas la Région qui a approuvé la première PPE, c'est une collaboration État / Région et effectivement là, mon propos par rapport à la PPE, ça fait référence aux travaux d'élaboration du plan régional de prévention, de gestion des déchets. Compétence en matière de planification dont a hérité le Conseil régional depuis la loi Notre : donc plan unique qui se substitue au plan existant y compris le PPGDND existant et les autres plans sur le BTP et déchets dangereux. Dans le cadre des travaux d'élaboration nous avons réuni à plusieurs reprises les comités de pilotage, la collectivité régionale souhaite privilégier un scénario zéro déchets sans valorisation énergétique des déchets par production d'électricité. Donc c'est un choix de la collectivité. Dans le cas de ces travaux, ce plan fait l'objet de deux présentations, il sera soumis également pour avis à la commission consultative d'évaluation et de suivi de ce plan et également pour avis aux personnes publiques associées et à des enquêtes publiques. Le plan de prévention des déchets non dangereux qui avaient été initié par le Département - transféré à la Région par la loi Notre - on l'avait validé en juin 2016, il avait été cité dans la présentation RUN'EVA.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Un participant :

Je souhaiterais si possible, rajouter quelques précisions de rectification, notamment en ce qui concerne la PPE, le décret du 12 avril 2017 prend bien en compte la période 2019 – 2023, quand on élabore un projet on se base sur ce qui en vigueur, on a l'obligation de se baser sur ce qui est en vigueur, donc ILEVA s'est basé d'abord sur le PPGDND approuvé en juin 2016 et sur le décret d'avril 2017 donc en fait pour le dépôt du dossier de la CRE, c'est bien le décret d'avril 2017 qui fait foi dans une instruction réglementaire.

Henri FABERVILLE – Citoyen de St Pierre :

Alors si je comprends bien, étant donné que le projet de RUN'EVA n'est pas une priorité pour la Région, ça voudrait dire que EDF ne pourrait pas racheter l'énergie produite par la filière ?

Didier AUBRY – DGA aménagement environnement à la Région :

Simplement c'est une question de prix de rachat, dès lors qu'il est à la PPE, c'est ma lecture en tant que technicien, je suis là en tant que technicien, donc c'est le prix moyen de rachat d'électricité qui fait référence dès lors qu'il est dans la PPE. S'il n'est pas dans la PPE c'est la technologie la moins chère du marché qui s'applique, c'est à dire qu'il y a un impact sur le prix de rachat. C'est ma lecture à moi en tant que technicien. Etant entendu comme l'a dit Mme MAILLOT c'est la CRE qui instruit le dossier qui fixera le tarif.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

En fait sur la base du décret en vigueur au moment de l'instruction.

Didier AUBRY – DGA aménagement environnement à la Région :

Je rebondis sur ce que dit Monsieur Lévy. Sur la priorité d'appel, c'est les énergies renouvelables et après c'est le coût de l'énergie la moins chère. Un autre objectif commun de la PPE révisée, c'est la conversion 100 % des centrales de charbon à la biomasse.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Une précision peut être Monsieur Lévy en écho à ce qui a été dit ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

Non pas spécialement.

David LORION – Député :

Merci, cette PPE que vous avez mis en révision, qui n'est pas encore révisée puisqu'elle n'a pas encore été approuvée par l'ensemble des services de l'État, ni la préfecture, ni de la Région, du reste, comment peut-elle être co-construite à partir du moment où trois EPCI sur cinq n'adhèrent pas à la PPE que vous mettez en œuvre ? La deuxième question, comment pouvez-vous acter dans le cas de la PPE Nord qui utilisait les CSR pour la production d'énergie et dans le cas d'une PPE Sud de l'interdire ?

Didier AUBRY – DGA aménagement environnement à la Région :

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Encore une fois, moi je suis là en tant que technicien sur la partie Région. J'ai bien dit que le projet de PPE qui a été arrêté par la Région ne prévoit pas de valorisation énergétique à partir des déchets que les CSR viennent du sud, du nord, des hauts.

M.Yoland SAVRIMOUTOU – DGS - SYDNE :

Hormis l'aspect confidentiel, est-ce que vous pourriez nous donner une indication sur le prix de rachat, non comparativement, des différentes énergies au mégawattheure ?

Vincent LEVY – Chef du Système Electrique EDF Réunion :

Ce que je peux vous donner c'est des grandes tendances. En fait la comparaison est très compliquée, compliquée pour deux raisons, après on va rentrer dans des sujets techniques, quand on constitue ce programme d'appels, qu'on construit au mérite. Qu'est-ce qui rentre dans ce qui rentre dans nos appels de priorité ? Donc comme je disais priorité d'appels énergies renouvelables. Quelque part, c'est vrai, quel que soit le coût pour autant, le coût on le calcule quand même in fine, in fine on le paye quand même. En fait la façon dont est constitué le coût de ces différentes énergies, ce n'est pas la même. Tout à l'heure je ne suis pas rentré trop dans le détail pour pas qu'on se noie mais je vous expliquais qu'il y a trois façons de construire un tarif, donc un arrêté tarifaire un appel d'offres ou un contrat sur le cours normal et complet. Et ensuite dans la façon de rémunérer un producteur il y a deux façons, par exemple sur le photovoltaïque il est rémunéré à la puissance produite. J'ai une centrale solaire si je produis 100 kilowatts aujourd'hui, je serai payé 100 kilowatts, sur une centrale telle que celle de RUN'EVA, ma modalité de rémunération est différente, elle est constituée d'une partie fixe qui vient rémunérer mon investissement et d'une partie variable qui vient rémunérer mes frais variables, mes frais d'exploitation, mes frais d'achat de combustible. En fait quand on fait on fait cet empilement-là, c'est les frais variables qu'on compare, donc le combustible charbon étant le moins cher, c'est celles-là qui sortent en premier. Au-delà du fait ce soit confidentiel, c'est très compliqué de vous donner des chiffres. Je peux vous dire d'aller voir les chiffres d'achat du charbon, les chiffres d'achat du fioul ou aller voir les chiffres d'achat de valorisation des CSR dans le monde. Une centrale sur l'île de La Réunion est surtout incitée à sa disponibilité, elle n'est pas tant incitée à produire beaucoup, elle est surtout incitée à sa capacité à être disponible. Ensuite la rémunération qu'ils touchent, elle est directement proportionnelle, la partie variable de sa rémunération est directement proportionnelle à ses coûts, pour parler simplement, j'achète tant de charbon je suis payé tant pour mon charbon et le reste vient rémunérer une disponibilité.

Pause

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Questions / Réponses de la conférence n°3 « Qualité de l'air à La Réunion »

M. PEKKIP – Zero Déchet :

Comme je disais tout à l'heure j'attendais avec impatience votre intervention, est-ce que vous pourriez mettre le plan avec le site que vous surveillez, s'il vous plaît ? Moi ça fait des décennies que je milite, j'ai commencé à militer en Allemagne. Comme vous l'avez dit, votre travail est fait par les régions en gros, on réclame depuis maintenant 30 ans que vos observatoires, mobiles ou stables, qui sont par exemple ici, ils se trouvent très proches des usines qui fabriquent des toxines que nous on critique. A La Réunion on le sait le vent dominant dans le sud il est comme ça et je déplore, moi j'habite à La Rivière Saint-Louis, je déplore que vous n'allez pas ici dans les hauts, parce que dans le schéma que M. LEBON a présenté tout à l'heure je n'ai pas bien vu la cheminée, et votre petite camionnette, elle va être en bas sous la cheminée ou 10 mètres autour pour rassurer les gens qui passent autour. D'ailleurs Ecologie La Réunion est présente ? Parce que je les ai pas entendus, c'est rare quand ils sont présents, donc ils ne sont pas très concernés par l'écologie à La Réunion. C'est ça qu'on déplore et comme vous l'avez dit vous êtes dirigés par des normes européennes et en Europe malheureusement il y a un lobby qui est très fort de pollueurs qui empêchent que vous fassiez votre travail, que nous on apprécie car il y a au moins un peu d'effet. Le volcan il est abondant parce que ce n'est pas contrôlé par l'humain donc on a beaucoup de souffre dû au volcan. Par exemple quand ALBIOMA ils brûlent de l'huile de vidange, des huiles de fritures pour produire de l'énergie, il y a des dioxines, vous vous mesurez par des microgrammes, nous on mesure par nanogrammes, vous voyez ce n'est pas la même mesure.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Il y a plein de questions et remarques. Alors déjà le nanogramme c'est difficilement mesurable : parce que vous dites que vous mesurez en nanogramme, vous avez un appareil spécial pour mesurer le nanogramme ? On est bien d'accord, vu les appareils que l'on a, c'est l'incertitude, la détection c'est compliquée, mais je suis d'accord avec vous que l'avenir est au nanogramme et non plus au microgramme parce que les nanoparticules sont là, sont présentes et la science avance. Sur ce point-là pour l'instant toutes les réglementations sont au microgramme, sauf le monoxyde de carbone en milligramme mais le reste est en microgramme, ça c'est la première chose. La deuxième chose effectivement pour l'instant avec ILEVA on va travailler : la première bulle c'est le diagnostic on va se concerter, on va faire une étude préalable avant d'installer quoi que ce soit en mesure fixe. Une étude préalable va permettre de faire une cartographie, savoir où se positionner par rapport au vent, il y a aussi l'origine de brise de mer, brise de terre qu'il ne faut pas oublier, il n'y a pas que les alizés qui soufflent. Une étude préalable qui sera menée par notre chef de projet, par notre service étude pour savoir effectivement où se positionner et quels sont les points stratégiques. Peut-être ce sera dans les hauts mais effectivement il faut voir. Concernant ALBIOMA, effectivement ALBIOMA a son arrêté d'exploitation qui est géré par les services de l'État. Là pour 2020 on va refaire une campagne de mesures pour ALBIOMA sur la zone du Gol, juste derrière l'école, cet endroit-là était positionné parce qu'une étude de dispersion a été faite par un organisme à part donc on refait une campagne sur quatre sites autour de la centrale thermique pour 2020. On verra effectivement quels sont les points qui

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

sont toujours pertinents ou s'il faut le changer. Le fait que l'on soit une association, alors vous pouvez critiquer effectivement ou d'autres organismes, le fait qu'on soit une association ça permet de mettre tout le monde autour d'une table et de discuter. C'est l'Europe qui fait les directives, mais on reste une association, c'est associatif et les discussions sont ouvertes.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Il y avait une question aussi, alors sans doute un peu ironique, mais sur les photos, on ne voit pas de cheminée ou autre, ce que Monsieur disait peut-être quand les mesures sont prises plus en hauteur sur cet aspect-là vous êtes peut-être moins ...

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

On voit une cheminée, de quelle cheminée vous parlez ?

Eddy LEBON – Chef de Projet :

C'est la définition de l'image qui n'était pas suffisante, mais on la voit bien, elle fait 47 m et elle est blanche, elle sera bien visible.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Alors effectivement, deux choses, il faut se positionner par rapport au vent et là où il y a de la population. Je vous mets au défi de trouver une station sur les dix-sept stations, qui est située en plein champ de cannes, on surveille là où est la population. Forcément pour la station, on discutera avec ILEVA quand ce sera le moment mais notre station de surveillance se positionnera forcément là où il y aura de la population, soit une école ou un quartier, mais on ne sera pas perdu au milieu des champs. On verra l'impact au moins sur une école ou un quartier, maintenant, quel est le quartier le plus pertinent c'est l'étude préliminaire qui nous le dira, effectivement ça peut aussi être revu comme on fait actuellement pour ALBIOMA, on peut revoir les sites avec d'autres études qui vont se faire.

Joël NINON – Citoyen :

J'ai une question qui n'est pas en lien direct avec la thématique, avec le sujet mais qui est fortement en lien avec votre exposé, ça concerne les 80% de votre exposé, autrement dit votre activité à proprement dit, donc ce sera plus orienté parce que c'est une question qui me travaille beaucoup. J'ai eu l'occasion de participer à une réunion sur la qualité de l'air il y a cinq / six ans sur St Benoît dans une grande salle sur la route qui va vers les plaines, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose et je vais poser la même question qu'il y a cinq ou six ans. Je me rappelle il y avait un spécialiste des maladies respiratoires qui était présent et qui me disait « Monsieur votre question est tout à fait pertinente », alors vous allez me dire qu'elle est cette question. J'avais posé la question concernant l'utilisation des souffleurs qui servent à nettoyer les espaces publics et privés et qui pour moi sont un danger, ce Monsieur qui était médecin spécialiste, je répète ses propos, il m'avait dit que : « c'était la pire invention du siècle ». Et je voudrais savoir si aujourd'hui parce que les choses ont changé, parce qu'il y a eu une utilisation souvent des souffleurs, je dis bien espace privé, espace public, qui est abusive et contrôlée, permettez-moi de dire en guillemets « sauvage ». Pourquoi ? Parce que je regarde les équipes travailler, on a

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

l'impression qu'ils prennent un malin plaisir à souffler un maximum de poussière et pour bien mettre tout propre, on les récupère d'ailleurs chez soi, sur les peintures qu'on vient de faire. On sait que les appareils soufflent à 400 km/h, certains à 600 km/h et que certaines poussières mettent plus d'une semaine pour retomber, ce qui veut dire qu'après un tel nettoyage ce sont les êtres humains qui se baladent dans une couche littéralement de poussière. Je sais que ce n'est pas en relation mais votre exposé concernait l'air donc j'ai beaucoup hésité, après je me suis dit que j'allais quand même poser la question.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Je suis entièrement d'accord avec vous, ça remet en suspension des poussières, ça remet en suspension des bactéries, les moteurs qui sont utilisés pour ce genre de machines, on a de l'électrique, sinon il y a aussi des moteurs thermiques, qui sont super polluants, en termes de poids pour la personne qui travaille c'est très intense par rapport au dos. Je suis d'accord avec vous, mais ce n'est pas moi qui ...

Joël NINON – Citoyen :

On peut faire des stages d'utilisation, je connais des gens qui travaillent dans certaines municipalités qui disent qu'ils ont appris à gérer le flux de l'air et qu'ils peuvent utiliser cela de façon à peu près correcte.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Je suis d'accord avec vous mais ce n'est pas moi qui m'occupe de cela. Dans mon domaine de compétences, ça participe à la pollution de l'air, ça reste en suspension dans l'air, c'est une pollution de proximité on va dire, c'est un point que l'on peut améliorer à ce niveau-là. D'autres aberrations, on n'a pas cité un mot mais vais quand même le citer : ce qu'on appelle incinérateur. On vend des incinérateurs portatifs, faut le savoir, donc il y a des marques, des enseignes de magasins qui vendent des incinérateurs portatifs, des trépieds dans lesquels vous pouvez mettre ce que vous voulez, quand je dis ce que vous voulez on peut mettre des déchets verts mais on peut mettre autre chose, on ferme tout, on met le feu et ça fume pendant toute une nuit, vous avez déjà vu ce genre de choses et c'est en vente libre. Voilà une autre aberration que l'on peut avoir.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Et c'est sans contrôle et sans filtre en plus.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Là on est sur une pollution de proximité, voisinage. Je parle en connaissance de cause, j'ai un voisin qui aime bien utiliser ce genre de chose, ce n'est pas un barbecue, et dans la publicité, je me permets, ils disent que vous pouvez récupérer les cendres qui sont écologiques pour rependre dans votre jardin. Mais voilà, donc ça c'est quand même une aberration parce que l'on est sûr de la problématique, ça émet des dioxines, des furanes, tout ce que vous voulez ça sans filtre. Donc il y a aussi peut-être quelque chose à faire de ce côté-là.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Dr. CHAUVET :

Je voudrais savoir si vous confirmez que vous avez fait des mesures, et que c'est bien l'air intérieur, à l'intérieur des maisons, qui est le plus pollué, c'est là où on vit dans notre chambre, dans notre salon où l'on respire l'air le plus pollué. Je ne sais plus si vous avez fait des mesures vous allez pouvoir nous dire. Deuxièmement, au niveau médical je rappelle que brûler c'est ce qui stérilise le plus, plutôt qu'enterrer des tas de bactéries, de virus et je rappelle que brûler c'est réduire 90 % du volume, 70 % de la masse, et qu'en plus si on contrôle les fumées qui en sortent c'est bien ce qui est le moins mauvais pour la santé. Le moins mauvais, on pourra trouver mieux. Mais pour l'instant, c'est le moins mauvais et je voulais savoir si cet air intérieur qu'on respire, est ce qu'on s'intoxique vraiment en ce moment ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

En fait pendant que vous parliez je levais les yeux, je cherche le système d'aération, je crois que je ne l'ai pas vu donc déjà en termes de renouvellement d'air ... Il faut pouvoir renouveler l'air, là si j'avais mis un capteur CO2, bon le CO2 c'est le polluant star, donc vous posez la question.

Un participant :

Et les clim's ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Les clim's ce n'est pas fait pour renouveler l'air, pour renouveler l'air c'est ce que l'on appelle une VMC, une ventilation motorisée donc une clim non. Vous posez la question à n'importe qui de citer un polluant, ils vont dire CO2, on est bien d'accord. En fait le CO2, le premier émetteur de CO2 c'est nous même donc c'est un gaz qui n'est pas toxique, après ça dépend de la concentration. J'aurais mis un appareil de mesure de consommation de CO2 depuis ce matin on a triplé, voir quadruplé la concentration dans la pièce. Donc on devrait être à peu près à 2000 / 3000 ppm, à ce stade-là on commence peut-être à avoir des petits maux de têtes ou des choses comme ça. Donc il faut renouveler l'air, donc si l'air n'est pas renouvelé, ça veut dire qu'il y a d'autres sources émettrices, comme ce genre de mobilier ou ce genre de parquet, surtout qu'on est dans un bâtiment relativement neuf, je connais pas trop ce bâtiment mais on a des sources émettrices internes, si l'air n'est pas correctement renouvelé, ça peut effectivement avoir des effets. On va passer la journée ici je pense donc pensez à ouvrir les portes pendant le repas pour pouvoir aérer. Vous avez aussi des polluants extérieurs qui vont rentrer à l'intérieur, par exemple si on vit à côté d'un axe routier ou des choses comme cela.

Dr. CHAUVET :

Vous concluez comme moi que l'incinération si elle est contrôlée elle est quand même moins dangereuse pour le futur que l'enfouissement ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Elle est mieux maîtrisable on va dire, on peut mieux surveiller effectivement nous notre domaine de travail, on peut mieux surveiller, alors après il faudra voir les résultats. Les résultats

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

c'est autre chose mais on peut mieux maîtriser la surveillance de l'air. Je parle au niveau air uniquement que sur un centre d'enfouissement, certes on a travaillé sur le centre d'enfouissement de St Suzanne sur le champ des odeurs, mais ça reste subjectif. Voilà, il n'y a pas de normes, en termes de santé, c'est plus compliqué.

M. DELPECH :

Une question à propos de toutes les mesures que vous effectuez, qui sont très nombreuses et c'est très bien, mais il n'y en a jamais assez. Mais est-ce que c'est accessible au public ? Si oui à quel endroit ? Est-ce que vous avez peut-être un site Internet ou on peut voir ça ?

Encore une question, est-ce que justement ces mesures ne seraient pas diffusables à tous les professionnels de santé de La Réunion au moins ? Systématiquement et en continu ? La liaison avec les pneumologues me semble super importante, la liaison avec les professions de santé. Est-ce que c'est organisé ou alors est-ce que c'est quelque chose où les médecins vous contactent quand ils ont besoin ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Je refais la pub quand même www.atmo-reunion.net donc c'est notre site internet, là dessus vous avez les données en temps réel sur les 17 stations de surveillance, vous pouvez également consulter les différents rapports et études qui sont fait régulièrement donc notre travail est diffusé, les données sont diffusées et si vous avez la moindre question sur notre site Internet, vous nous appelez et on se fera un plaisir de vous de vous répondre, soit par mail, soit par téléphone.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Vous évoquez aussi le fait que les indices étaient publiés quotidiennement dans un des quotidiens.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Les indices sont publiés donc dans le JIR pour pas faire de pub et bientôt dans le Quotidien également. Vous aurez l'indice du jour et la prévision de l'indice.

La deuxième chose sur les médecins, on a chez nous deux personnes qui interviennent chez des particuliers à la demande de médecins justement, de pneumologues ou d'allergologues, qui interviennent chez des particuliers pour faire des diagnostics de l'air intérieur. Donc à la demande des cas sévères on va dire, donc d'asthme ou d'une insuffisance respiratoire, le médecin, le pneumologue, même un médecin généraliste peut prescrire un diagnostic chez le particulier. A partir de là on fait un diagnostic, moisissure ... tout type de diagnostic, déjà voir si le système de ventilation de renouvellement d'air est correct. Donc on travaille, on a comme partenaire l'Observatoire Régional de la Santé pour lequel il y a des médecins, je ne l'ai pas présenté mais on a dans notre conseil d'administration un médecin du travail, et puis on a l'ARS également. Donc le domaine santé est bien représenté dans notre structure, ça c'est un point important. Effectivement, il faut regarder la surveillance de l'air sur la fenêtre santé, exposition, on ne surveille pas la qualité de l'air pour le plaisir de l'Europe, pour faire remonter des données, c'est vraiment pour connaître l'exposition de la population à la problématique air.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Ce matin on a évoqué un peu les biogaz qu'il y a aussi bien dans les centres d'enfouissement, ou dans d'autres activités économiques ou énergétiques, c'est quelque chose que vous surveillez à ATMO ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Pas pour l'instant.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Est-ce que c'est classé également dans les choses même si ça n'est pas mesuré réglementairement ? Est-ce que c'est un danger respiratoire ou pas ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Il y a deux choses sur la remarque de Monsieur tout à l'heure. Pourquoi on ne surveillerait pas là plutôt que là ? Et moi effectivement, ce genre de remarques je les ai trois, quatre fois par mois. Pourquoi vous ne surveillez pas là ? Il y a des règles, des réglementations, elles sont ce qu'elles sont mais il y a des règles, et puis ça a un coût la surveillance. Moi j'aimerais bien mettre une station de surveillance dans le jardin de tout le monde.

C'est vrai que maintenant on est vraiment dans le monde numérique où les gens veulent savoir ce qu'ils respirent là maintenant et ils peuvent l'avoir sur des applications smartphone, qui valent ce qu'elles valent. Ce type de mesure n'est pas reconnu, puis ça conduit à des incertitudes, à plus ou moins 80 %, c'est juste une couleur, ça veut trop rien dire. La métrologie de pointe à plus ou moins 15 %, c'est le maximum avec des appareils de références et cela ça a un coup, une station de surveillance c'est à peu près 250 000€, ça doit faire rigoler beaucoup de monde mais pour nous c'est énorme. Derrière il y a du fonctionnement, c'est à peu près 20 000 € de fonctionnement donc il y a un coût. Pour les bio gaz il n'y a pas d'arrêté d'exploitation qui demande une surveillance de la qualité de l'air, nous si on surveille autour des centrales thermiques ou si on surveille auprès de la distillerie des rivières du Mat, il faut qu'il y ait un arrêté d'exploitation qui demande une surveillance de cette installation. Et toutes les installations ont des exploitations mais derrière il n'y a pas forcément le chapitre air qui doit être surveillé. C'est une question de coût et puis c'est aussi un dynamisme peut être du territoire, on a vu on a la Région, le Département, les EPCI qui sont partenaires de notre structure. Maintenant, s'ils veulent déployer une stratégie de surveillance nous on les suit, on les accompagne, ce n'est pas trop le cas pour l'instant, en termes financier toujours, mais ça peut être aussi une volonté politique, régionale ou locale d'une surveillance bien spécifique sur tel ou tel endroit.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

S'il n'y a pas d'autre question peut-être une dernière précision par rapport quand même au projet qui nous réunit ce matin même si ça nous permet de parler de l'ensemble du territoire et du bien-être pour pas dire le bien vivre à La Réunion. Aujourd'hui quels sont les seuils au plan

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

industriel, y compris énergétique bien sûr, mais quand on est sur une unité industrielle ou une zone d'activité humaine, quelles sont les limites qui peuvent être nos points de repère sur la production d'éléments polluants et dangereux pour la santé ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Malheureusement tous les polluants que je vous ai cité-là n'ont pas forcément des seuils d'alerte ou d'information de la population, ça va être aussi la difficulté, les dioxines ou les furanes n'ont pas de seuil ou moyenne horaire. Après le point important c'est des mesures relatives par rapport à d'autres endroits par rapport à d'autres sites identiques en métropole, qu'est-ce que l'on a ? En termes de seuil, tous les seuils sont basés sur la santé, en termes de dioxyde de soufre, en termes de dioxyde d'azote, des particules fines, on a des seuils bien définis, qui sont repris dans les directives européennes, qui sont repris dans l'arrêté préfectoral, qui permet de gérer des crises locales, si je prends l'exemple du dioxyde de soufre. Ne prenons pas l'exemple du dioxyde de soufre parce que c'est le volcan donc c'est pas les Hommes.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Ce n'est pas les Hommes, mais c'est quand même les Hommes qui peuvent en pâtir aussi, les animaux et les végétaux.

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Prenons l'exemple du volcan, le dioxyde de soufre. Effectivement, le seuil d'information pour la population est acté dans un arrêté préfectoral, ce seuil-là permet d'informer la population à un risque. Ça c'est l'ARS qui le fait, avec des conseils sur le fait de ne pas s'approcher trop près du volcan, mais aussi de l'information. Après on a le seuil d'alerte, le seuil d'alerte c'est réduire la source d'émission, sur le volcan on est d'accord ce n'est pas possible, mais sur une pollution d'origine trafic automobile on peut par exemple réduire, vous savez vous avez reçu des pastilles vertes à coller sur votre pare-brise, non ça ne vous dit rien ? C'est aussi à La Réunion non ? Si, si.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Moi non, je regarde un peu tout le monde.

Pascal – Citoyen de St Pierre :

La question de la pastille, est-ce que vous croyez qu'un jour la circulation alternée arrivera ou on en est encore loin ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Pour l'instant je ne pense pas, on en est encore loin et puis on a un allié avec nous c'est les alizés. Ça c'est un point important. Je l'ai montré tout à l'heure sur le trafic automobile on a jamais dépassé le seuil d'information à la population.

Pascal – Citoyen de St Pierre :

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Est-ce que le fait que la voiture se développe plus que les transports en commun fait qu'on a un risque de plus ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Ce n'est pas par ce biais là qu'on réduira le trafic automobile parce que la motorisation change, certes le parc automobile augmente mais la motorisation change et le carburant change donc en fait le fait d'augmenter c'est pas proportionnel, les émissions sont pas proportionnelles à l'augmentation.

Pascal – Citoyen de St Pierre :

Donc l'argument de dire il faut lutter contre le CO2, il faut développer le transport en commun et le transport alternatif, c'est zéro ?

M. SIEJA – Directeur d'ATMO Réunion :

Je ne parle pas du CO2.

Pascal – Citoyen de St Pierre :

Les autres.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Ah oui, les autres pollutions et y compris particules et autres.

Pause

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Questions / Réponses de la conférence n° 4 « Santé et pollution »

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Je regarde l'assemblée pour savoir qui souhaiterait intervenir en premier lieu, nous allons retrouver les mêmes règles que ce matin, je vous remercie de bien vouloir vous présenter avant d'intervenir et de poser vos questions au professeur.

M. PEKKIP – Zéro Déchet :

Merci professeur, nous avons une conception différente des déchets dangereux, là on est en train de monter un projet d'incinération des déchets ménagers, donc on a 130 000 tonnes de déchets ménagers et donc on aurait sur nos bras, comme vous le savez on est une île, vous connaissez La Réunion, 30 000 tonnes selon les informations que l'on nous a donné ce matin de mâchefer et de résidus donc de résidus de fumées d'incinération des ordures ménagères et que nous nous considérons comme hautement dangereux. C'est pour cela que cela doit être réexpédié en France Métropolitaine par des conteneurs sécurisés. Donc nous sommes concernés par les déchets dangereux, à part ceux que vous avez mentionné, chaque citoyen doit prendre ses responsabilités de les apporter mais il y a des lois qui malheureusement ne sont pas appliquées ici. Merci.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Oui en fait ça serait important de rectifier les chiffres avant pour que le professeur Marano comprenne bien les éléments. Il n'y a pas 130 000 tonnes de déchets ménagers mais on est bien à 130 000 tonnes de CSR, de Combustibles Solides de Récupération, issus du tri des déchets ménagers. Donc on est sur 130 000 tonnes de Combustibles Solides de Récupération.

En fait on a 390 000 tonnes de déchets, y compris tous les déchets végétaux dont actuellement on a 230 000 tonnes qui vont à l'enfouissement et l'objectif c'est de produire 130 000 tonnes de Combustibles Solides de Récupération en vue d'une valorisation énergétique.

En fait, ce n'est pas un incinérateur où on met des déchets bruts, mais c'est bien une valorisation énergétique de Combustibles Solides de Récupération issue de la fraction des déchets, c'est des résidus de traitement de fumée, on est sur 5000 tonnes, les mâchefers on a 25 000 tonnes qui sont valorisables, ils sont traités, non ils ne sont pas dangereux.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Je récapitule, donc en l'occurrence ce qui inquiète, et sous le contrôle de ce monsieur de l'association Zéro Déchet, c'est que dans ce projet, on ne parle pas non pas d'incinération de déchets, mais bien de CSR, de Combustibles Solides de Récupération, donc il y a déjà un traitement de la matière première, si j'ose dire. Il n'empêche qu'il y a au global 30 000 tonnes de déchets jugés dangereux, mais en l'occurrence les porteurs de projet précisent que c'est valorisant. Donc je crois qu'on aimerait avoir votre position là-dessus, que ce soit aussi bien le mâchefer ou d'autres produits puisque dans le projet le but est de valoriser ces déchets.

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

Oui, donc si je comprends bien, en dehors des déchets ménagers que vous allez traiter donc vous

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

avez des déchets qui sont considérés comme dangereux qu'il faut savoir traiter et puis vous avez également dans ce que j'ai compris de votre projet la question du recyclage. La question du recyclage c'est quelque chose de très important, je pense que c'est un des aspects de votre projet que j'ai trouvé le plus intéressant. Vous allez en discuter tout à l'heure avec M. CHEVERRY puisqu'il va intervenir juste après moi mais ça c'est un point vraiment essentiel, voir comment on peut recycler, donc faire en sorte que les déchets soient valorisés au mieux, ça c'est le premier point. Alors pour les déchets dangereux, effectivement on a bien vu à travers de ce qui vient de se dire, mais qui n'a rien à voir avec votre projet, l'incendie de l'usine de Rouen à Lubrizol montre qu'il faut savoir traiter ses déchets. Il n'est pas question que l'incinération se fasse n'importe comment. Dans votre projet vous avez bien sur un traitement particulier pour ces déchets et c'est ce sur quoi j'ai un peu insisté tout à l'heure, c'est ce qui doit être absolument ramené par les utilisateurs, qu'ils soient des professionnels ou bien les particuliers, qui le savent sans doute moins, doivent les ramener à la déchèterie pour traiter ces déchets de façon raisonnée pour éviter ensuite la contamination de l'air et des sols bien évidemment. Je ne sais pas si ça répond bien à la question mais je voulais insister sur ce point justement parce que ça me paraissait vraiment essentiel.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Est-ce que vous avez pu peut-être, ou vos collègues du Haut Conseils, suivre d'autres unités de valorisation énergétique, en France, des UVE, ou en Europe ?

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

Non, en fait, le point que nous traitons en saisine, puisque c'est la DGS essentiellement qui nous saisit au conseil, avec la DGPR également ou la DGT, ce sont la question des déchets d'origine hospitalière ou bien associés aux malades en ambulatoire, ça c'est le premier point. Actuellement nous traitons la question des sites et sols pollués, essentiellement pour déterminer des valeurs de gestion concernant des gaz tels que le formaldéhyde, l'acroléine aussi et les métaux, on a traité aussi les métaux, mais pas directement la question des sites d'incinérations d'ordures, c'est l'ADEME qui traite cela avec INERIS.

Jérôme TOARD – Directeur environnement à la CIVIS :

Oui bonjour, en fait c'était juste pour apporter un complément d'information. Concernant les déchets dangereux, je pense qu'on fait une confusion entre deux types de déchets dangereux déjà. Les déchets dangereux qui peuvent être produit notamment par les ménages, ce que l'on appelle les DDS, les déchets diffus spécifiques, les résidus de peinture, des solvants, des choses comme ça. Et puis les éventuels déchets entre guillemets « dangereux » qui peuvent être produit par le processus de traitement que propose ILEVA. Concernant les déchets produits par les ménages, que l'on appelle les DDS, normalement, sur le territoire national il devrait y avoir, ça fait partie d'une filière REP, un filière Responsabilité Elargie du Producteur et donc on devrait avoir un éco-organisme qui s'appelle éco-DDS, qui devrait être présent à La Réunion et prendre en charge techniquement et financièrement le traitement de ces déchets. Cette filière fait défaut aujourd'hui à La Réunion, donc ces déchets là on ne peut pas communiquer auprès de la population pour demander de les ramener en déchetterie parce que tout simplement on a pas

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

de solution viable pour ces déchets à La Réunion aujourd'hui. Donc ça c'est une problématique en matière de santé publique et aussi en matière d'environnement donc je ne suis pas persuadé que le projet d'ILEVA prenne en compte ces déchets, normalement ils doivent être pris en compte par les déchets de la filière. C'était juste cette précision que je souhaitais apporter.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Je vous remercie Monsieur, peut-être, Madame MAILLOT, c'est ce que vous aviez présenté ce matin ou Monsieur LEBON, effectivement tout ce qui déchets diffus dangereux en tout cas ne sont pas a priori traités.

Jérôme TOARD – Directeur environnement à la CIVIS :

Excusez-moi mais les DASTRI sont traités aujourd'hui, la filière fonctionne, c'est une autre filière que les DDS. On a les gens de la SICR qui pourraient en parler mieux que moi aujourd'hui, mais cette filière fonctionne plus ou moins bien, c'est la filière DDS qui n'est pas aujourd'hui mise en place à La Réunion.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

On donnera la parole au SICR dans un instant s'ils le souhaitent, donc sur la partie diffuse peut-être si vous voulez redire un mot ?

Jérôme TOARD – Directeur environnement à la CIVIS :

Non dans sa mouture actuelle, le projet ne prend pas en compte ces déchets dangereux diffus.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Merci pour cette précision, une réaction professeur à ce qui vient d'être dit par le directeur de l'environnement de la CIVIS.

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

J'ai voulu dans cette présentation, de l'extérieur, bien évidemment parce que je ne suis pas une spécialiste des déchets comme vous le savez, en fait moi je suis biologiste-psychologue, donc spécialiste des impacts environnementaux pour la santé. J'ai voulu cibler les problèmes à travers ce que j'avais pu voir l'année dernière à La Réunion, qui me paraissaient être important à discuter entre vous. Ensuite c'est vous qui connaissez la situation locale et qui pouvez voir comment traiter. Alors c'est vrai que je me suis rendue compte en revenant à Paris, à travers les discussions avec la DGS, qu'il y avait un problème de traitement des DASTRI c'est pour ça que j'ai voulu insister et de filière peut-être pour les produits dangereux. Du fait que j'ai insisté sur ces deux points en fait.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Peut-être une intervention du SICR, donc du Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion mais en l'occurrence de la filière DASTRI notamment, je vous remercie de bien vouloir vous représenter.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Sandrine SINAPAYEL – SICR :

Je vais juste apporter une précision concernant les DASTRI, parce qu'en fait, il faut savoir qu'il y a deux filières sur le territoire, une filière dédiée aux patients d'auto traitement, c'est-à-dire ce sont ceux qui sont malades et qui se traitent eux-mêmes qui ne font pas appel, ni à un médecin ni à un infirmier : du coup on met en place des petites boîtes à aiguilles qu'ils déposent auprès des pharmacies, et on se charge de collecter les boîtes ensuite en pharmacie. Donc il y a un traitement qui est fait en local qui consiste à faire une banalisation des DASTRI puis c'est envoyé en enfouissement, et le deuxième circuit c'est la filière des DASTRI professionnelles où là effectivement c'est chaque professionnel qui se charge de mettre en place leur propre filière. Donc que ce soit un hôpital, que soit un médecin, que ce soient des infirmiers libéraux. Voilà pour ce qui concerne la filière DASTRI. Il faut savoir également que les co-organismes viennent à La Réunion la semaine prochaine et du coup ils vont rencontrer l'ensemble des parties prenantes.

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

Je vous conseille quand même d'aller sur le site du Haut Conseil de santé publique pour voir quels sont les avis qui sont sortis ces dernières années pour les DASTRI parce qu'il y a eu en particulier pour les DASTRI complexes qui sont utilisés en ambulatoire pour différents traitements. Donc une modification dans la façon de les prendre en charge.

Rémy Poirel – Zéro Déchet - Zero Waste France :

Je voulais juste intervenir pour souligner ce que vous avez dit tout à l'heure sur les dépôts sauvages et pour les DASTRI. En fait la corrélation qu'on a avec l'UVE, l'installation qui va être mise en place, c'est quand même un problème d'orientation des budgets, c'est à dire que la majorité des budgets vont être orientés vers cette installation et nous ça fait une dizaine d'années que l'on essaye de faire de la prévention, de la sensibilisation et qu'on demande aux collectivités d'orienter massivement les budgets sur la prévention et la sensibilisation de façon à ce que les citoyens soient plus concernés sur la prévention et la problématique des déchets. Aujourd'hui ces budgets sont insuffisamment alloués, il semblerait que ce soit entre 1% et 5% sur le budget des collectivités, ce qui est pour nous pas assez important dans la mesure où sur la loi Grenelle c'est la première chose à faire, c'est la prévention et sensibilisation. Quelque chose qui me fait remarquer c'est que vous avez souligné le problème des dépôts sauvages qui sont persistants à La Réunion. Nous quand on parle de ce qui se passe en Métropole on nous dit que si on arrête le retrait des dépôts sauvages ça va rester et les gens vont continuer mais pourquoi en Métropole on y est arrivé il y a 15 / 20 ans, alors pourquoi aujourd'hui à La Réunion tout le monde jette toujours ses déchets dans la ravine ou fait des dépôts sauvages ? a solution est simple, c'est parce qu'on continue toujours à les récupérer, et qu'il n'y a pas de sensibilisation. Nous on a fait des propositions il y a entre 8 et 10 ans sur des créations de ressourceries à La Réunion pour justement éviter ces dépôts sauvages et faire des retraits à la demande, de façon à pouvoir collecter les déchets, de façon à ne pas tout mettre dans une benne et de tout balancer dans un trou ou plus tard dans une unité de valorisation énergétique on va dire. Aujourd'hui il n'y a pas de ressourcerie à La Réunion, il y en a quelques-unes qui vivent dans le

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

nord, dans le sud il n'y en a aucune, donc pour nous c'est un problème car le problème des ressourceries, il n'y aura pas forcément de moyens qui seront alloués ou il y en aura quelques petits mais pas à la hauteur de l'enjeu. Et pour nous c'est vraiment un soucis et je voulais juste terminer par rapport au DASTRI, je suis content que M. TOARD parce que la dernière fois on a fait un signalement il y a deux mois sur une centaine de batterie qui gît dans la rivière Saint-Etienne juste à côté de la mer on a fait le signalement à la CIVIS et il ne se passe rien, ces batteries sont toujours en état de décomposition, donc je suis content que Madame soit là pour pouvoir répondre à la question, comment faire et comment sensibiliser ces garagistes et également il y a le problème des huiles usagées qui posent un gros problème pathologique comme vous avez pu le souligner. Les déchetteries du sud refusent les huiles de vidange depuis près de 4 mois, moi j'ai rapporté les miennes il y a 15 jours à la CIVIS parce que mes voisins m'ont dit de faire comme eux de les jeter dans la ravine. Et on m'a dit que c'était un problème de SUEZ qui savait pas gérer son flux d'huile donc voilà le problème qui se passe un peu. Moi je suis allé apporter mes huiles à la CIVIS pour savoir ce que je pouvais en faire et on m'a dit : « je n'ai pas de solution », donc je vais faire comme mais voisin je mais les mettre dans la ravine. Voilà c'est tout ce que j'avais à dire.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Juste pour vérifier si j'ai bien entendu, j'ai vu deux axes, un qui est lié à la prévention, donc les budgets sont investis dans du traitement, etc. Vous, vous estimez qu'il faudrait réfléchir à beaucoup plus de moyens sur information, sensibilisation en amont et donc que là je ne sais pas qui souhaitera éventuellement intervenir, et un deuxième axe qui se déclinait avec plusieurs exemples rejoignant ce qu'avait dit le professeur Marano. Est-ce que finalement même ce qui existe fonctionne bien ? Vous étiez plus ou moins interpellés, aussi bien le SICR que la CIVIS, j'imagine que peut-être vous souhaitez prendre la parole ou prendre attache peut-être si le problème n'était pas connu pour traiter tel ou tel souci. Donc peut-être une première intervention sur la prévention, le fléchage des budgets ?

Mireille MAILLOT – Directrice générale des services - Ileva :

S'agissant du budget, le traitement des déchets, qui est un service public obligatoire, si demain on ne traite pas les déchets, on est confronté à une problématique sanitaire extrêmement grave. Vous avez vu que les dépôts sauvages, comme l'a précisé le professeur Marano créent des problèmes en lien avec les maladies vectorielles donc demain imaginez qu'on arrête de traiter les déchets, je suis tout à fait d'accord qu'il faut mettre énormément de budget dans la prévention parce qu'en fait le geste est avant tout citoyen, le geste de la production de déchets, c'est d'abord le producteur puis le consommateur et nous on vient en bout de course, en aval donc c'est 800 tonnes par jour, donc on est obligé de traiter les 800 tonnes par jour. En fait, le service public est obligatoire, on ne choisit pas de mettre autant sur le traitement déchets mais c'est le fait qu'il y ait autant à traiter qui nécessite un budget conséquent. À côté nous mettons énormément de moyens aussi sur la prévention, les EPCI travaillent avec les 15 communes sur des plans locaux de prévention, il y a des actions de communications qui sont menées, maintenant, c'est un geste citoyen qui doit démarrer au départ, il y a aussi la production, la mise sur le marché. C'est toute une chaîne qui est concernée par la production de déchets.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Merci, c'est une problématique pas simple la prévention et l'aspect sociologique, je ne suis pas sûre qu'on ait aujourd'hui en tout cas des choses forcément précises et très concrètes sur ces aspects et les exemples concrets que donnait Monsieur, un site dans le sud où il y a une centaine de batteries et puis l'autre exemple je veux emmener mes huiles de vidange et donc voilà, ces deux exemples concrets.

Jérôme TOARD – Directeur environnement à la CIVIS :

Il a été posé beaucoup de questions je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à toutes et si j'ai tout retenu. Jusque-là sur la question du budget, on dit effectivement que tout l'argent est mis sur le projet d'ILEVA. Quand on lit les rapports annuels de la CIVIS, sur 100 € dépensés aujourd'hui la CIVIS en dépense 75 € pour la gestion globale d'un déchet. Pourquoi ? Parce que la collecte est excessivement chère, on a encore aujourd'hui beaucoup en collecte en porte-à-porte. On a diminué les collectes en porte à porte pour les ramener sur des collectes en apports volontaires, on est en train d'essayer d'augmenter notre réseau de déchetterie, ce qui n'est pas facile avec la pression foncière qu'on a aujourd'hui sur le territoire réunionnais. Il y a énormément d'efforts qui sont faits, sur la prévention on fait toujours des efforts, on est en train de monter avec ILEVA, TCO et CASUD un programme local de prévention des déchets, c'est sûr on pourra toujours nous dire qu'on en fait pas assez. Il disait que ça représente peut-être 4% à 5% de notre budget mais 4% à 5% c'est déjà beaucoup, les budgets collectés sont importants parce que ça nécessite de gros investissements, les budgets de traitements ils sont importants parce ça nécessite de gros investissements. Donc on ne peut pas comparer un budget collecte avec un budget prévention. Ensuite sur la question des batteries, aujourd'hui ça relève d'une filière REP. Aujourd'hui, on a repris le parti d'accepter les batteries en déchetterie, à un moment donné ce n'était plus le cas parce que la filière ne fonctionnait pas, c'est pas à nous collectivités, c'est au contribuable de payer pour les batteries, c'est au consommateur, celui qui achète une batterie, il paye une éco-contribution à une filière et c'est cette éco-contribution qui doit être prise en compte pour faire traiter les batteries. Aujourd'hui on accepte les batteries en déchetteries, sur le cas particulier que vous précisez, moi je n'ai pas la connaissance de ce cas-là. Ce qui nous sauve aujourd'hui c'est que les batteries ont une valeur marchande, donc le plomb à une valeur marchande et aujourd'hui on a une problématique qui est beaucoup moins accrue qu'il y a quelques années, donc il y a quasiment des cas où des gens volent les batteries dans les déchetteries. C'est un peu ce qui nous sauve aujourd'hui, je ne sais pas combien de temps cela va durer mais pour l'instant ça fonctionne comme ça. Je ne sais plus ce qu'il y avait d'autres comme questions, sur les huiles, moi je suis prêt à faire un mea-culpa, il y a des dysfonctionnements dans nos déchetteries, ça je l'assume, c'est possible effectivement que vous aillez été en déchetterie et que la benne était pleine et qu'on vous ait dit de revenir dans deux jours, on peut avoir des problèmes avec SUEZ et en interne. C'est des choses qui s'arrangent, mais globalement là aujourd'hui la filière existe sur les huiles de vidange, les gens peuvent ramener ça en déchetterie, à quelques problèmes près globalement ça fonctionne bien.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Une intervention en écho aussi à votre intervention, Madame du SICR.

Sandrine SINAPAYEL – SICR :

Oui alors une petite précision pour les batteries, il faut savoir que vous pouvez les rapporter directement auprès du fournisseur qui a l'obligation de reprendre gratuitement et sans obligation d'achat. On a aussi dédié un site aux filières REP justement informer les professionnels et également les particuliers pour savoir quels gestes ils peuvent faire et quels sont leurs obligations. Je vous invite à diffuser largement ce site et à y aller, c'est www.dechets-rep.re.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Professeur vous voyez les débats sont loin d'être finis.

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

Je trouve que c'est très bien, j'ai compris qu'il y avait cette question des ressourceries pour pouvoir faire du recyclage et ça paraît vraiment important, donc est-ce qu'il y a sur le territoire de La Réunion suffisamment de ressourceries, j'ai cru comprendre que non, et ça c'est sans doute des choses à développer. Je pense que Marc CHEVERRY devait vous en dire plus puisque c'est un spécialiste de l'économie circulaire et il a prévu de vous parler de ce point-là.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Absolument, peut-être avant que nous quittions professeur si vous voulez bien une autre intervention.

Dr. CHAUVET :

J'apprends que pour les traitements chez les particuliers à domicile, ça ne suit pas le même trajet que pour les DASTRI professionnels, ça je le regrette parce que je pense que s'ils ont des boîtes à ramener en pharmacie, la pharmacie peut livrer aux professionnels. Moi je me rappelle avoir payé une cotisation pour qu'on m'enlève les boîtes chaque mois et qu'elles prennent un trajet spécial, premièrement, et deuxièmement je pense que ces DASTRI, puisque c'est des déchets souvent contaminants, ils sont bien mieux incinérés qu'enfouis. L'incinération se stérilise, l'enfouissement c'est un problème pour les enfants.

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

Oui, je suis d'accord avec ce que je viens d'entendre.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Ce que vous aviez dit Madame ce matin en disant que c'était la stérilisation le mieux.

Dr. CHAUVET :

Le pire, c'est l'enfouissement, c'est clair. Et là l'urgence c'est de se débarrasser en masse et en

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

volume de cette pyramide de déchets qui pollue les sols pour 30 ans et donc il y a urgence à faire ce projet. Après, il faut améliorer effectivement toutes les filières de prévention et de comportement. Mais ça, ça demande un temps plus long, il est déjà lancé, mais la réponse des gens pour l'instant c'est qu'ils ne changent pas leur comportement. Chez les jeunes générations, donc c'est plutôt scolaire, c'est en scolaire qu'il va falloir vraiment cibler ces actions-là. Parce que les gens ne veulent pas changer leur comportement manifestement, donc c'est leurs enfants qui leur apprennent. Voilà, merci beaucoup Madame le professeur.

Francelyne Marano – Membre du Haut Conseil de la Santé Publique :

Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce que je viens d'entendre et il y a à la fois la formation des jeunes sur toutes ces questions-là, de façon générale d'ailleurs, le traitement des déchets, on ne jette pas des déchets plastiques dans la rue comme cela ou dans la campagne, ça c'est un premier point, tout ce qui concerne les DASTRI oui, il faut une éducation autour de ça également. Mais il ne faut pas les enfouir. Vous trouverez justement sur le site du Haut Conseil des informations concernant les nouvelles méthodes de traitement de ces DASTRI.

Willy FONTAINE – Directeur Environnement à la Ville de Saint-Pierre :

Bonjour, mon intervention concerne principalement sur la lutte des dépôts sauvages. Pour information, en janvier 2018 nous sommes intervenus dans le lit de la rivière St-Etienne, en coopération avec la CIVIS et ILEVA. Il y avait un surplus de plus de 340 tonnes de déchets, et c'est principalement des déchets issus du bâtiment, des déchets bitumineux, des pneus, des gravats en mélange, ce qui nous a coûté près de 50 000 €. Donc la prévention, elle a fait son temps je pense, parce que ça fait plus de 20 ans qu'on en parle, les gens sont très au fait et au courant des choses. Aujourd'hui, ce qui pêche c'est qu'on n'a pas de déchetterie de type professionnelle, il y en a une dans le sud, c'est STS. Une tonne de placo c'est près de 300€, donc c'est sûr que quand vous avez des professionnels qui vont faire des petits travaux chez les gens on leur dit il faudra payer la contribution pour traiter le placo, la solution la plus radicale c'est le bord de ravine, ça on le sait, on le fait régulièrement. Nous collectivité, ça nous coûte quand même très cher à l'année, nous pour St-Pierre c'est plus de 300 000€ de déchets qu'on paye, soit vers ILEVA soit vers STS, soit vers des filiales bien particulières. Ce sont des sous que l'on aurait pu mettre dans des espaces de jeux, des espaces verts pour améliorer le cadre de vie. Toutes les semaines quasiment depuis le mois d'avril on lutte contre les dépôts sauvages dans les quartiers, donc on embellit des dépôts, des lieux où les gens ont pris l'habitude de jeter tout et n'importe quoi, même pas des déchets ménagers, ce sont des déchets ménagers, plus des batteries, plus des pneus, tout ce que vous voulez en mélange et on est quasiment à notre 50ème dépôt depuis le mois d'avril.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Questions / Réponses de la conférence n° 5 « Panorama des différentes technologies de traitement des déchets »

Henri Froberville – Citoyen de St-Pierre

Dans une de vos diapositives, on a pu lire qu'un de vos objectifs était de diminuer le recours au charbon, or ça me semble être en contradiction par rapport à ce que l'on a entendu ce matin et qui est en pratique à La Réunion. Le représentant d'EDF nous disait qu'il achetait en premier l'énergie qui revenait le moins cher, hors l'énergie qui revient le moins cher c'est le charbon. Donc je me demande comment on va pouvoir concilier cet objectif avec la pratique d'EDF aujourd'hui.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

La priorité était donnée aux solutions environnementales, heureusement, et ensuite au moins cher. Mais ceux qui respectent l'environnement, ce n'est pas le fioul lourd.

Henri Froberville – Citoyen de St-Pierre

Je reformule, EDF aujourd'hui une fois qu'ils ont utilisé l'énergie renouvelable utilise en premier le charbon pour pouvoir avoir une énergie à moindre coût, et donc ça me semble être un peu en contradiction avec votre objectif.

M. CHEVERRY – Directeur Economie circulaire et déchets à l'ADEME

Je ne vais pas répondre sur le contexte de La Réunion et sur cette question particulière mais aujourd'hui il y a une volonté de remplacer le charbon qui est une énergie extrêmement polluante par d'autres énergies et globalement, remplacer les énergies fossiles par des énergies soit renouvelables soit fatales et là en parlant de déchets non recyclables, j'utiliserais plutôt le terme d'énergie fatale plutôt que renouvelable même si ces déchets peuvent comporter une part de biomasse, sous forme de papier, de carton, de bois, etc. ce qui n'est pas négligeable. Et par rapport à votre question oui il y a un différentiel important entre le coût du charbon et le prix des autres énergies. C'est bien pour ça que le fait d'utiliser des déchets est déjà une façon de réduire ces coûts, puisque de toute façon on supporte un coût de traitement de ces déchets. Donc ça vient à la place d'une mise en décharge ou autre, donc c'est une partie du coût qui vient en moins et c'est aussi pour ça qu'on travaille avec le ministère de l'environnement et au travers de la loi de programmation de l'énergie pour faire en sorte qu'il y ait des tarifs préférentiels pour là aussi limiter le delta de coûts et favoriser les énergies à moindre impact. Et pour vous, c'est aussi une garantie, quand je dis vous, c'est vous en tant que particulier, mais aussi les réunionnais ainsi que les entreprises. C'est aussi une façon d'avoir une énergie dont le prix sera maîtrisé puisque ce sont des ressources locales par rapport à des variations de cours qui peuvent arriver sur des énergies fossiles importées, que ce soit le charbon, que ce soit le

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

gaz, que ce soit le pétrole, vous connaissez tous les variations de prix du pétrole, j'ai cru entendre un certain nombre de mouvements sociaux liés à ces variations de cours.

C'est l'illustration évidente que le fait de recourir à des énergies locales, et les déchets constituent une énergie locale, est aussi un atout. J'ai une réponse un peu globale à votre question mais on est bien conscient qu'il y a un différentiel de coût et il y a plusieurs leviers pour réduire ce différentiel de coût. L'un de ces leviers, je l'ai pas évoqué - petit cocorico pour l'ADEME - étant l'ADEME, qui au travers de ses aides à l'investissement réduit aussi le coût global de l'énergie finale produite par gestion ou à partir de la gestion des déchets.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Monsieur CHEVERRY, j'applaudis des 2 mains votre discours sur le recyclage, mais là aujourd'hui on est en concertation pour un projet de 260 000 000€ qui va anéantir cette politique de recyclage parce qu'on va nous obliger à avoir beaucoup de déchets pour que notre unité de valorisation énergétique soit rentable dans le sens économique du projet, au lieu de faire des ressourceries. Et puis comme vous le dites si bien, profiter de notre situation d'insularité et de contrôler déjà en amont en entrant les déchets inutiles du suremballage, on est anéanti de toutes ces initiatives pour lancer un projet de 260 000 000€ qui en plus de 360 000 tonnes de déchets va nous laisser avec 30 000 tonnes de déchets mâchefer et refiom. Un pot de yaourt totalement inoffensif va devenir un déchet dangereux au moins à 1%, 2%, 3%. Donc c'est ça qui nous inquiète en étant citoyen et en ayant une responsabilité écologique envers nos générations futures.

M. CHEVERRY – Directeur Economie circulaire et déchets à l'ADEME

Sur ce que je comprends de votre question et par rapport à mon intervention, il faut considérer que l'incinération ou la valorisation énergétique, à partir de déchets préparés, est quelque chose de totalement complémentaire des actions de prévention et de recyclage. Et la meilleure façon d'intégrer ça, c'est vraiment le dimensionnement de l'unité de valorisation énergétique. De ce point de vue-là moi ce que je sais, il y a eu un très gros travail qui a été fait justement pour laisser de la place, une place importante aux actions de prévention qui sont déjà initiées depuis plusieurs années sur votre territoire. Il y a une vraie place réservée à la mise en œuvre de collecte séparée chez vous mais c'est vrai aussi au niveau national avec notamment les actions qui sont en cours en matière de d'harmonisation des préconisations de tri qui sont faites aux habitants sur les déchets des ménages, mais aussi auprès des déchets des entreprises. Etendre cela sur l'ensemble des emballages, mêmes si l'ensemble de ces emballages ne sont pas aujourd'hui recyclables, ça veut quand même dire qu'on veut à la fois faciliter le geste de tri de l'habitant pour avoir une meilleure efficacité de collecte séparée et se donner la possibilité demain de mieux valoriser l'ensemble de ses emballages, ou autres produits. C'est vrai aussi des déchetteries pour les déchets électriques ou électroniques, pour les déchets d'ameublements que je citais tout à l'heure et bien d'autres produits. Et donc par rapport à ça, en complément, la valorisation des déchets organiques que vous avez déjà développé, et on sait combien votre territoire est riche en déchets organiques du fait de vos conditions climatiques, tout simplement. Et donc par rapport à ça, il restera, et c'est le sens de mon message, il restera de toute façon une fraction qu'on ne sait pas aujourd'hui recycler ou mobiliser, et qu'il faut traiter.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Plutôt que de la traiter par mise en décharge, ce qui est pas la meilleure des solutions, produire de l'énergie sur cette fraction résiduelle est indispensable. Juste pour vous donner des références, j'ai pas vos références Île de La Réunion, Jean-Michel (*Jean-Michel Bordage – Directeur régional Ademe*) pourra compléter si besoin, je vais le mettre à contribution, au niveau national, nous avons une moyenne de production de déchets des ménages d'environ 600 kg par habitant par an. Dans les cas des collectivités qui ont développé à la fois une collecte séparée des emballages, des autres produits par déchetteries performantes, la mise en place d'une collecte des déchets organiques et mis en place des actions de prévention y compris avec parfois une tarification incitative pour inciter à ses actions de prévention, on peut descendre en dessous de 150 kg par habitant, donc ça vous donne une image de la marge de progression possible. Mais il reste encore 150 kg qu'il faut valoriser.

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Je suis tout à fait d'accord avec vous même j'applaudis, ici vous avez raison on a même un peu moins que la moyenne de la France métropolitaine des déchets. Nous on est entre 450 kg et 500 kg par habitants par an mais comme vous l'avez dit si bien, entre 40% et 50% de ces déchets par tête c'est des déchets verts, donc on pourrait retourner à la terre une fois qu'on aura retourné ce problème de pesticides, d'insecticides et tout cela. Maintenant nous ce que l'on considère, vu l'énormité de la somme, 260 000 000€ c'est quand même une bonne somme, que le projet il est complètement surévalué pour les besoins que l'on a, surtout si la Région comme en a fait le vœu pieu l'année dernière à travers notre président, qui veut aller vers une Réunion zéro déchet en 2030, donc qu'est-ce qu'on va faire avec un investissement de 260 000 000€ au prix du contribuable dans une des régions les plus pauvre de France ? Donc vous voyez, c'est ça notre préoccupation, endetter des générations pour une machine infernale qui va détruire le système de recyclage, de ressourcerie, etc. pour pouvoir nourrir la bête sans arrêt 24h/24h, 7j/7j, pour bruler de plus en plus de déchets pour le rendre rentable, pour qu'on paye la dette.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

M. CHEVERRY, avant que vous répondiez, ce matin on l'avait un peu évoqué déjà, il est peut-être important que vous nous en reparliez, vous allez peut-être pouvoir nous parler de ce qui peut se faire dans d'autres UVE ou d'autres technologies d'ailleurs de gestion des déchets ou de production d'énergie. On avait évoqué la réversibilité de ce type d'outils de production. C'est vrai qu'il est légitime de se poser la question. Est-ce que si je crée une unité de valorisation de déchets, est-ce que ça veut dire que finalement j'ai intérêt à produire des déchets ? Alors le projet à priori ne part pas sur ce schéma là et l'a anticipé puisque le but est quand même de produire toujours moins déchets. Vous pouvez nous parler de ce que vous avez pu voir peut-être dans l'hexagone ou ailleurs sur la réversibilité des outils de production qui servent aux multifilières par exemple au traitement des déchets, mais qui peuvent continuer à produire de l'électricité s'il y a moins de déchets.

M. CHEVERRY – Directeur Economie circulaire et déchets à l'ADEME

Alors il y a plusieurs questions, je ne vais pas rentrer dans le débat que je connais bien entre recyclage et la façon d'organiser la complémentarité entre recyclage et valorisation

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

énergétique. Sur la question du prix ou du coût d'investissement, il est clair que les filières de valorisation énergétiques ont des coûts d'investissement élevés mais il faut regarder le coût global des filières : investissement plus exploitation. Aujourd'hui, le coût d'une filière de valorisation énergétique par rapport au coût d'une filière de recyclage, ont des coûts voisins en termes de coût d'investissement plus coût opérationnel . Donc là, l'objectif c'est bien de regarder comment on préserve la possibilité d'avoir effectivement une orientation vers plus de recyclage demain et plus de prévention, donc moins de déchet d'une part, et ensuite plus de recyclage des déchets produits. D'où la question de la réversibilité : aujourd'hui les technologies matures de combustion que j'évoquais, que ce soit des fours à gril, des fours rotatifs ou autre, les technologies matures permettent tout à fait d'avoir cette réversibilité. Ce qui compte dans un four, c'est à la fois la capacité à résister à certaines températures car plus vous mettez de plastique plus vous allez avoir des températures importantes dans le four, donc ça veut dire adapter le four. Et puis vous avez de la biomasse type papier, carton, ... et les températures vont être moindres et donc moins de problèmes au niveau de la résistance du four. Ce qui compte beaucoup au niveau de la réversibilité, c'est le niveau d'épuration, ce n'est pas tant au niveau du four. On peut concevoir aujourd'hui des fours susceptibles de prendre demain plus de biomasse si il y a moins de déchets, et donc de conserver une production d'énergie mais avec de la biomasse. Par contre, ce qui compte c'est le niveau d'épuration des fumées, avec des unités partant sur des déchets vous avez des niveaux d'épuration de fumées extrêmement élevés, des exigences extrêmement élevées et plus vous introduirez de biomasse demain si c'est le cas, plus ces outils seront efficaces et auront à la limite moins d'intérêt compte tenu de la proportion de matière entrante. Ce que je veux dire c'est que la réversibilité elle existe aussi bien techniquement que par l'investissement initial. Il n'y a pas de difficultés à ce niveau-là, la petite difficulté c'est de bien vérifier que le pouvoir calorifique des déchets qu'on va introduire dans le four ou que le four est adapté à une variation du pouvoir calorifique et derrière, c'est pas tant le four, c'est les unités qui vont transformer cette énergie vapeur, chaleur, en électricité ou en vapeur. Et c'est à ce niveau là qu'il faut être vigilant et donc c'est sur les outils de transformation de la chaleur du four en unité en énergie sur lequel il faut être vigilant. Mais les techniques aujourd'hui le permettent.

Nicolas DENNI – DEAL Réunion

J'ai une petite question, vous l'avez évoqué rapidement donc sur la thématique des résidus de fumées, c'est un sujet qui occupe pas mal et qui nous a déjà beaucoup occupé ce matin. Je voulais savoir où en étaient les avancées technologiques sur des éventuelles vitrifications de ces déchets pour pouvoir là encore pouvoir en faire une ressource et non pas un déchet.

M. CHEVERRY – Directeur Economie circulaire et déchets à l'ADEME

Alors les technologies ont beaucoup progressé aujourd'hui, et permettent de garantir des niveaux d'épuration extrêmement importants, mais moi j'ai envie d'insister au-delà des techniques et sur ce que j'ai lu du projet où il est envisagé d'utiliser les meilleures techniques du moment, donc là il n'y a pas de souci particulier. J'insiste vraiment sur ce que je disais en introduction : il y a au moins trois leviers importants pour vous garantir et je comprends parfaitement vos craintes. Le premier levier c'est de s'assurer qu'on utilise les meilleures

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

techniques, le deuxième levier, je l'ai évoqué, c'est vraiment de s'assurer que les conditions de combustion soient les plus régulières possibles parce que c'est lors des phases de démarrage ou d'arrêt ou lors des phases de variation de combustion qu'il y a des émissions de polluants, des pics qui peuvent être problématiques pour les installations. Donc plus la régularité de fonctionnement de l'installation est importante, moins on produit d'émissions de polluants. Le dernier levier c'est vraiment de s'assurer que toutes les techniques de capteurs, y compris de mesures dans l'environnement des émissions vous permettent d'avoir non seulement la garantie que ce qui sort de la cheminée est conforme aux normes d'émission, mais en même temps avoir une véritable surveillance dans l'environnement des retombées et donc du caractère non nocif de cette installation ou d'autres installations d'ailleurs, parce que parfois on peut avoir aussi des problèmes de reconnaissance de pollution qui n'est pas forcément lié à une unité de traitement des déchets. C'est bien en agissant sur les trois leviers : une bonne qualité de combustion et donc ça dépend aussi d'une bonne qualité de préparation des déchets qui vont entrer dans le four, un bon niveau d'épuration et en complément, les outils de mesure - et je ne saurais trop recommander de faire en sorte que les données soient disponibles en temps réel pour l'ensemble d'entre vous se sont des données un peu technique mais avec un peu de pédagogie, de formation on arrive assez vite à les décrypter et ça vous permet d'avoir de bonnes garanties, et une bonne capacité à exercer votre droit de vigilance par rapport au fonctionnement d'une installation.

Jean-Michel Bordage – Directeur régional ADEME Réunion / Mayotte

Merci à vous. Je ne souhaitais pas à priori intervenir, je voulais plutôt écouter les différents intervenants et vous laisser vous faire votre opinion. Je dirais dans tout ce que vous avez dit, il y a déjà un certain nombre de choses qui sont faites sur le territoire. Et puis je voudrais surtout dire que ce que je retiens au niveau de l'intervention de M. CHEVERRY, et qui me semble évidente au niveau de l'ADEME, c'est qu'il ne faut pas partir dans une logique de position mais qu'il faut surtout prendre l'ensemble de la chaîne d'élimination des déchets. Et effectivement il faut mobiliser tous les moyens : on a parlé de prévention, on nous a rappelé la hiérarchie des modes de traitements et de comment on travaille, c'est un sujet éminemment complexe et je crois que la question des déchets en préalable ce n'est pas seulement de la technologie, ce n'est pas seulement des techniques, c'est aussi des contraintes réglementaires au niveau des collectivités, c'est aussi des financements et beaucoup d'argent mis en œuvre. Je crois qu'il faut essayer de mobiliser à tous les niveaux, c'est aussi beaucoup de changements de comportements, beaucoup de responsabilités individuelles et une responsabilité collective. Les programmes de prévention il y en a au niveau de La Réunion depuis déjà une dizaine d'années et on les a estimés, on a vu qu'on arrivait à réduire de 4%, 5 % mais qu'on n'était pas à la hauteur des enjeux que l'on souhaiterait atteindre à terme. Au niveau des filières de recyclage aujourd'hui, quand on fait le bilan, il y a un observatoire qui a été mis en place, un observatoire de déchets qui est en train de sortir des chiffres qui vont vous servir de base. Parce qu'à présent les chiffres que l'on avait c'était surtout les chiffres qui existaient au niveau des plans qui ont été élaborés successivement par le Conseil départemental et aujourd'hui repris par la Région. On sait qu'aujourd'hui on est loin des objectifs et que si on doit caricaturer, ou tout simplement reprendre la réalité de La Réunion aujourd'hui, en matière d'élimination des déchets, c'est le

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

stockage en grande majorité dans les deux centres qui existent et que la valorisation est faible y compris la valorisation organique. Donc on se trouve aujourd'hui dans une logique, dans une évolution que l'on doit faire très rapidement. Je crois que ce qu'il faut éviter c'est d'opposer les différentes solutions mais essayer de toutes les mobiliser de manière efficace et rapide. La question « est-ce qu'il faut faire incinération contre recyclage », je crois que Marc CHEVERRY y a répondu d'une manière très évidente : je ne pense pas que le débat doive être posé en ces termes là, je crois qu'il faut vraiment jouer les complémentarités. On a parlé tout à l'heure aussi de trajectoire possible au travers des plans, je passe rapidement mais je pourrais aussi compléter, répondre le cas échéant à des questions. Le zéro déchet aujourd'hui, pour nous, il n'est pas possible. Aujourd'hui on a toujours une fraction qu'il faut réduire au minimum, ça on est tout à fait d'accord, mais aujourd'hui techniquement et économiquement ce zéro déchet n'existe pas. On a mené des expériences avec des associations qui sont extrêmement intéressantes, on sait que les ménages qui sont motivés arrivent à ramener leur quantité de déchets produite à je sais pas, à 30kg, 40 kg alors qu'ils partent au début de presque 300kg, c'est quelques expériences intéressantes. On se rend compte que pour pouvoir mobiliser, en tout cas généraliser ce modèle, ça nous pose une réelle intégration aujourd'hui, on passe dans le domaine non pas de technologie mais des comportements et de la mobilisation. Donc on a effectivement toute une série de solutions qui se présente pour nous, l'important c'est en tout cas pour nous la posture de l'ADEME à La Réunion, mais également au niveau je crois national, c'est de pouvoir mobiliser sur une trajectoire qui soit la plus pertinente possible. Le projet nous l'accompagne, ILEVA a été lauréat d'un appel à projets national de l'ADEME et du ministère. Nous regardons ce dossier et nous sommes particulièrement attentifs à l'aspect aspirateur de déchets pour l'incinérateur. C'est quelque chose que tout le monde a à l'esprit. Aujourd'hui ce qui est important pour l'ensemble des collectivités, c'est d'optimiser l'ensemble des dispositifs, nous accompagnons ILEVA sur le programme de prévention pour l'ensemble des EPCI et réduire au maximum à la source. Sur les aspects recyclage et valorisation, un appel à projets a été lancé l'année dernière avec la Région sur l'économie circulaire. Aujourd'hui on a à peu près 50/60 projets que nous accompagnons sur l'économie circulaire avec la Région. Il commence à pointer quelques filières de recyclage sur lesquelles on espère pouvoir travailler, c'est à dire le plastique c'est prometteur, il semblerait qu'on ait des possibilités sur La Réunion sur des filières locales, les plastiques, peut-être le papier. Il faut tenir compte de ce principe de réalité à la fois économique, technologique et le fait qu'on soit dans un contexte lié. Ça ne veut pas dire qu'on doit abandonner ni jeter l'éponge, mais on est quand même sur des réalités qui sont devant nous et qu'il faut que l'on règle très rapidement ou qu'il faut qu'on affronte de manière tout à fait responsable. Le fait que l'on soit en stockage saturé et qu'on ait pas de solutions dans les années qui viennent, le risque majeur que l'on ait c'est que tout se retrouve à ce moment-là - et pas que les batteries - qu'on se retrouve non pas seulement avec des batteries et des pneus. Savoir est-ce que l'on fait de la prévention, est-ce qu'on fait de la sanction en même temps pécuniaire et les polices, toutes les collectivités sont en train de se doter de brigades de l'environnement afin de mobiliser les différents leviers qui peuvent exister. Aujourd'hui il y a quand même une réalité réunionnaise qui est de dire que l'on est sur des stockages qui sont saturés et qu'on n'a pas de perspectives et que malgré tout le facteur 4 dont on parle en matière climatique mais qu'on pourrait transposer dans le domaine des déchets. Si je reprends

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

les chiffres qui reviennent des expérimentations que l'on a fait sur le terrain dans des ménages pilotes avec les expériences où on a essayé justement le zéro déchet, donc c'est une réduction je dirai, je reprendrais ce qu'on prend pour le climat, facteur quatre voir facteur cinq. Sincèrement on serait prêt à mobiliser tous les moyens, je crois que tout le monde est convaincu de ça, je ne sais pas dans 10 ans, dire qu'on a réduit par 4 ou par 5 la production des déchets des ménages, c'est quelque chose que nous on ne croit pas faisable. Ça ne veut pas dire qu'on accompagnera pas, mais cela nous semble aujourd'hui difficilement réalisable.

Rémy Poirel – Zéro Déchet - Zero Waste France :

Il faut arrêter sur l'opposition parce que nous on est une institution citoyenne, il faut arrêter de dire qu'on a toujours cette vision utopiste sur le zéro déchet. On représente une institution citoyenne avec ses adhérents, avec tout un mouvement qui est en train de se mettre en place derrière avec de plus en plus de visibilité ces dernières années. On pourra peut-être dire qu'on est dans l'opposition qu'on est toujours en train de dire non, « non on ne veut pas ci on veut pas ça », moi je suis-là, j'ai pris une journée de congés pour venir écouter ce qui était en train de se passer. Je ne suis pas là pour venir dire « non on veut pas d'un UVE », je suis là pour écouter. Ce que je voulais quand même rappeler, c'est qu'il y a 8 ans je suis venu exactement dans la même réunion pour une concertation pour une UVE, on a fait des propositions sur des ressourceries, on a fait des propositions sur du recyclage, ... Aujourd'hui il ne s'est absolument rien passé, depuis 8 ans, on est toujours au même endroit. Alors dire que ce sont les réunionnais qui sont dégueulasseet qu'on n'arrive pas à résoudre le problème avec de la prévention, il faut arrêter ce discours, on est pas des opposants militants, on est juste des sources de propositions et aujourd'hui les propositions ne sont pas écoutées. Alors qu'est-ce qu'on fait ? On se met dans l'opposition et on va être obligé de se positionner pour aller à l'encontre de ce projet-là puisque les alternatives que l'on a proposé il y a 8 ans ne sont pas écoutées, ne sont pas entendues. Aujourd'hui vous avez parlé de plus de 300 000 000€ qui n'est peut-être pas beaucoup par rapport à d'autres budgets qui sont alloués sur d'autres choses, en fin je veux savoir quels sont les budgets qui sont alloués pour les projet de réemploi de recyclage, avant d'aller claquer 300 000 000 € pour SUEZ qui est une entreprise multinationale. On parle d'économie circulaire, on peut parler d'emploi, combien d'emploi sur une tonne de déchets valorisés ou réemployés avec une ressourcerie versus une tonne de déchets qui va être incinérée ? Il y a aussi un problème insulaire qui est le problème de l'emploi à La Réunion ça on en parle pas. On sait très bien avec le retour qu'on a eu de Zéro Waste France et Zéro Waste International, le retour de l'impact emploi qu'à le déchet s'il est réemployé et s'il n'est pas incinéré bêtement pour créer de l'énergie.

Je voulais juste finir avec une question, sur un terme qui m'a un peu surpris, est-ce que pour vous un plastique brûlé c'est un plastique valorisé ?

Je suis témoin de ce qui se passe, aussi parce que ça fait 8 ans que je suis engagé militant dans cette association là, et ce qui m'interpelle également c'est les projets alternatifs dont on essaye de faire la promotion, les associations dans laquelle on s'investi ou encore les entreprises de l'économie sociale et solidaire, clairement ça ne va pas, on est en train de galérer, on a des tout petits bouts de budgets, des petits bouts d'argent par-ci par-là. On fait de la grande communication en disant qu'on a de l'argent, on fait des projets, on fait des appels à subvention

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

avec tout ça mais c'est peanuts par rapport à ce qui est en train de se passer. Toute l'ingénierie et le modèle économique qu'on est en train de mettre en place avec une multinationale. La réalité et moi je vous la dis et je sais pas si d'autres personnes sont dans des CA d'association ou des CA d'entreprises qui font dans l'économie sociale et solidaire, mais c'est la galère, on a pas d'argent, tout le monde fait du bénévolat, tout le monde essaye de prendre des petits bouts par-ci par-là parce qu'on a toujours cette utopie là où on va essayer de faire quelque chose mais clairement les budgets on les a pas, les budgets sont orientés vers de la valorisation énergétique avec des entreprises multinationales.

M. CHEVERRY – Directeur Economie circulaire et déchets à l'ADEME

Je ne vais pas rentrer dans le débat, et je me garderais bien de dénoncer les associations ne serait-ce Zéro Waste France, donc là il n'y a pas de souci particulier, on traite bien aussi avec les associations de l'économie sociale et solidaire et je connais bien la situation de ces associations. Juste peut-être un petit aparté dans le projet de loi économie circulaire qui va rentrer en débat à l'Assemblée Nationale tout début décembre : les sénateurs, qui ont déjà amendé le texte, ont introduit notamment des propositions en matière de financement de l'économie sociale et solidaire par les éco-organismes. Vous n'êtes pas sans ignorer que les éco-organismes, donc le fait de demander aux metteurs sur le marché de biens, de financer la collecte et la valorisation ultérieure de ces biens arrivés en fin de vie, constitue un outil financier extrêmement puissant des politiques déchets et économie circulaire, et les sénateurs ont introduit cette action. Sachant qu'il existe déjà puisqu'on en faisait partie, on parlait des grands groupes, mais dans les engagements d'un certain nombre de ces grands groupes, il y a aussi le fait d'utiliser ou de recourir à des associations de l'économie sociale et solidaire pour mener un certain nombre d'actions en partenariat avec leurs propres actions. Par rapport, à la réutilisation, à la recyclerie : l'ADEME finance, je vais juste donner un chiffre, nous sommes en train de finaliser une évaluation du fonds déchets sur la période 2009 – 2017, les moyens financiers dédiés par l'ADEME aux actions de prévention représentent un tiers du fonds, donc sur 1,2 milliard d'euros, c'est un tiers du fonds qui a été consacré sous forme d'aides aux actions de prévention, toute forme de prévention confondue. Et donc bien sûr, notamment dans vos territoires, puisqu'on ne le fait plus en métropole, la poursuite des équipements en termes de déchetteries, recyclerie ou adaptation des déchetteries pour pouvoir accueillir des ateliers de réparation de réutilisation, de réemploi. Nous finançons, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, tout ce qui est écoconstruction, ou économie de la fonctionnalité pour réduire l'impact des biens, des produits et en tant que tel, pour intégrer du recyclé dans les produits fabriqués et tout ça, ça représente deux tiers du financement du fonds, c'est à dire toutes les actions de valorisation hors action de traitement final, combustion, valorisation, énergétique, mise, réhabilitation d'anciennes décharges ou dans vos territoires, extension des décharges existantes lorsque c'est nécessaire. Et cette partie traitement ultime ne représente plus aujourd'hui que 20 % voire moins de 20 % de notre fond économie circulaire. Ça c'est pour vous donner un peu les proportions, par rapport à la question plus précise est-ce que le plastique est une voie valorisation ? Très concrètement, moi je considère que c'est une façon d'utiliser de l'énergie fossile, puisque le plastique c'est de l'énergie fossile, pour produire de l'énergie, mais ça reste une voie de traitement, c'est pas une voie de recyclage donc c'est la matière qui reste de la matière qui sera

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

perdue. Et bien sûr, on privilégie à chaque fois que c'est possible, le recyclage, mais sur les plastiques aujourd'hui cette industrie du plastique s'est plus préoccupée ces 30 ou 40 dernières années, voir même ces 100 dernières années, non enfin pas ces 100 dernières années puisqu'elles sont nées essentiellement pendant les années 50, mais sur les 80 / 90 dernières années, ces entreprises se sont peu préoccupées de la partie recyclage, elles préféreraient soit enfouir soit incinérer. Aujourd'hui, elles font un énorme effort pour trouver des solutions de recyclage, voire pour modifier les résines pour qu'elles soient recyclables et recyclées. Donc ça, ça va progresser dans les années à venir, mais il n'empêche que la valorisation énergétique surtout dans vos territoires et je pense aussi très fort au Japon. Quand on fait des benchmarks, parce que le Japon représente beaucoup de similitudes avec votre situation, un territoire îlien, un territoire qui a poussé à l'extrême tout ce qui concerne la prévention et le recyclage des déchets, qui développe beaucoup d'actions en termes d'écoconception et d'économie circulaire très en amont donc au niveau de l'écoconception et la produit de nouveaux produits et qui malgré tout, parce que la décharge représentait une véritable gangrène de leur territoire, a adopté massivement la valorisation énergétique à partir des déchets résiduels tout en ayant fait l'effort d'avoir le moins de déchets résiduels possible. Et quand je parlais de complémentarité, c'est vraiment l'exemple de complémentarité dans un grand pays qui présente beaucoup de similitudes, de par sa géographie avec vous.

M. Yoland SAVRIMOUTOU – DGS - SYDNE :

Vous aviez évoqué dans le cadre de la loi de finances, l'évolution de TGAP qui tend donc de par sa trajectoire à pénaliser le mode tout enfouissement, donc on sait qu'on est aujourd'hui à 17 € la tonne, et que ça va évoluer vers 65 € la tonne d'ici 2025. Mais comme vous le disiez le but c'est de favoriser le recyclage et la valorisation énergétique, donc des déchets via notamment les combustibles. Mais nous savons pertinemment, tout comme le zéro déchet est difficile à atteindre, le zéro déchet enfoui est aussi très difficile à atteindre. Si nous prenons l'exemple du projet d'ILEVA, de sa présentation d'aujourd'hui, nous savons que malgré le recyclage, donc valorisation de matière qui va être fait, malgré donc la valorisation énergétique qui va être réalisée, nous aurons encore 40 000 tonnes de déchets ultimes enfouis. Aujourd'hui donc, il était question dans le cadre de la loi de finances, de projet de loi de finances en tout cas, de travailler dans le sens où les déchets ultimes qui seraient issus de process de valorisation, matière ou organique ne subiraient pas l'augmentation cette TGAP. Avez-vous connaissance aujourd'hui de ces avancées des travaux en cette matière ?

M. CHEVERRY – Directeur Economie circulaire et déchets à l'ADEME

Ça fait effectivement partie de ce que j'appelle la petite loi, la loi économie circulaire qui est sortie du Sénat, qui a été adoptée par le Sénat, qui va être présentée à l'Assemblée Nationale et elle mentionne effectivement des éléments en matière d'exonérations de TGAP pour les refus de centre de tri ou le refus d'installation de valorisation. Je me garderais bien pour l'instant de préjuger de ce qu'il en sera fin décembre une fois que la loi sera adoptée mais en tout cas c'est une préoccupation du législateur et des représentants de la nation.

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

En fait pour compléter, sur la TGAP, Amorce soutient aussi de l'exonération sur la part des déchets ultimes non valorisables.

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

Questions / Réponses de la conférence n° 6 « Toxicologie et déchets »

M. PEKKIP– Zéro Déchet :

Merci d'abord, vous êtes le premier parmi ces éminents experts à avoir prononcé le nom de nanogramme, parce que jusqu'à là on avait droit aux microgrammes et aux microparticules et non aux nanogrammes et aux nanoparticules qui, comme vous l'avez confirmé, sont extrêmement cancérigènes. Sans vouloir vous contrarier et avec le respect que je vous dois, il y a des oncologues qui ont même dit qu'à partir de 0,2 nanogrammes la dioxine peut être cancérigène. On ne va pas entrer dans les détails, mais nous ce qu'on déplore à La Réunion c'est que la hiérarchie que vous avez si bien expliquée est renversée, vous voyez, ici la prévention malheureusement c'est en dernier lieu, et en premier lieu c'est des énormes frais de collecte et de traitement des déchets. Et encore une chose, vous l'avez très bien dit, il faut bien contrôler les incinérateurs une fois qu'ils sont faits. Il faut les surveiller de très près et surtout avant de les construire il faut calculer si c'est la dimension qui convient à la population surtout si on voit que la consommation diminue et à tendance à diminuer.

Jean-François NARBONNE – Professeur honoraire de l'Université de Bordeaux et membre de l'ANSES.

Oui effectivement, la fiabilité de l'installation est due d'abord à la fiabilité du fonctionnement, c'est à dire du sérieux des contrats de maintenance et des opérateurs. C'est comme une voiture, ça s'entretient, même si la construction est faite dans les normes de construction. Après c'est le problème dans le temps, comme une voiture ça s'entretient, donc ça veut dire qu'il faut des contrats de maintenance d'opération, qui soient faits avec des gens sérieux, la deuxième chose c'est que les contrôles, en particulier qu'ils soient administratifs ou de toute nature, soient des contrôles sérieux. Là souvent je me suis occupé des problèmes à l'île Maurice qui n'ont pas abouti parce que souvent ils continuent à entretenir des décharges polluantes. Je pense que les universités par exemple, ont des centres de recherches et des outils très performants, c'est à dire qu'il faut optimiser les ressources locales pour essayer d'économiser d'abord l'argent de la maintenance et le sérieux. Alors souvent des équipes CNRS ou des équipes universitaires sont indépendantes des lobbies politico-administratifs. Parce qu'il faut savoir que la politique joue beaucoup dans les problèmes de gestion des déchets, je pourrais vous raconter des tas d'histoires là-dessus, je n'ai pas le temps, avec des gens qui votaient pour un incinérateur et qui montaient une association anti-incinérateur pour se faire élire derrière, bon j'ai tout vu. Donc il faut mobiliser les ressources locales. Aujourd'hui je suis professeur à Beyrouth à l'université et je peux vous dire que par exemple au Liban, c'est le laboratoire d'analyse de l'université libanaise qui fait des contrôles de la répression des fraudes en France, vous voyez. Donc ça veut dire qu'ils font à la fois la recherche et à la fois le contrôle, et comme ça, ça optimise l'équipement qui fonctionne à 100% et en même temps ça fournit aux universités un budget qu'ils n'ont pas d'habitude. Quand on est une île en plus, l'idée c'est d'optimiser l'utilisation des équipements que l'on a entre les différents opérateurs et partenaires, donc là il n'y a pas de schéma transposable de la métropole à La Réunion ou ailleurs, il n'y a pas le schéma américain qui se transmet, et allez regarder sur internet dans les autres pays c'est pas ce qu'il y a de mieux ou alors il faut que le pays soit comparable en termes géographique et

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

populationnel. Donc effectivement ces installations sont à surveiller, ceci dit, moi je vois quand même, on l'a vu avec Lubrizol, on s'occupe beaucoup des incinérateurs parce que ça a fait scandale dans les années 90 pour les raisons que j'indiquais, et qu'il y a beaucoup d'autres installations, peut-être plus dangereuses et qui sont moins surveillées parce qu'elles sont moins dans la surveillance médiatique ou dans l'exposition médiatique que l'incinération qui sensibilise plus les populations pour ces raisons historiques.

M. DELPECH - Pharmacien

Bonsoir Professeur, merci pour vos interventions, votre intervention est très intéressante. Je vois dans les avis de l'ADEME à la fin, qu'il faudrait séparer les éléments dangereux qui peuvent entraîner des polluants pendant une incinération. Donc ça fait quand même penser à une matière particulière, qui est la matière plastique qui me semble poser le plus de problème à ce niveau-là, c'est-à-dire qui peut entraîner des polluants extrêmement dangereux. On voit tout ce que ça donne le plastique. Le problème c'est qu'on ne peut pas tellement recycler le plastique, cela va peut-être venir mais pour l'instant ce n'est pas évident. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce qu'il faut l'enfouir ce plastique ou est-ce qu'il faut le brûler avec tous les risques que ça entraîne ?

Jean-François NARBONNE – Professeur honoraire de l'Université de Bordeaux et membre de l'ANSES.

Vous avez posé une excellente question sur le plastique. Alors le plastique surtout aujourd'hui, celui des bouteilles qui est le PET, le polyéthylène téréphtalate, on peut le recycler, encore faut-il avoir une production de déchets suffisante pour justifier l'investissement dans une usine de recyclage parce que là aussi il y a des dimensions. Comme on a vu, une installation thermique se dimensionne, les usines pour le recyclage doivent aussi être justifiées pour un certain volume ou tonnage à recycler, là c'est une étude économique qu'il faut faire, par contre on peut brûler ce plastique, parce que le plastique vient du pétrole, et donc réutiliser comme source d'énergie ce dérivé du pétrole. Moi ça ne me pose aucun problème, parce que dans le classement des différentes sources renouvelables, on considère que le pétrole n'est pas une source renouvelable donc le plastique rentre dans ces ressources, mais elle est comparable à brûler du fioul, donc moi je n'ai aucun problème à brûler le plastique. Ça fait du pétrole, en plus ça évite de le transporter sur des kilomètres avec des camions pour amener le plastique par millier. Donc si on compte les allers-retours, l'utilisation énergétique pour le recyclage lui-même qui consomme, le bilan énergétique du recyclage n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux et dépend du dimensionnement des unités de recyclage. Donc le recyclage, bien que ce soit une espèce de formule miracle, pour moi n'est pas du tout un miracle, c'est quelque chose qui se calcule et dans certaines conditions il vaut mieux le mettre directement dans l'incinération et récupérer de l'énergie à la place du pétrole. Moi ça ne me pose aucun problème, au niveau sanitaire ça ne pose pas de problème de brûler les bouteilles en plastique.

Aurélié RIVIERE – DGST – Mairie du Tampon :

C'est juste une réaction par rapport à la question de Monsieur Delpech qui est intervenu à

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

l'instant, vous posez la question, est-ce qu'il vaut mieux recycler le plastique, l'enfouir ou le brûler ? Je dirais juste, réflexion générale, le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas, donc à mon avis il faudrait juste cesser de produire du plastique, cesser de sur-emballer et tout à l'heure on parlait d'économie circulaire, on a beaucoup parlé de la gestion des déchets, du comportement des citoyens et l'écoconception. Je pense que c'est vraiment là que le travail doit se faire, sur l'écoconception, et arrêter de tout sur-emballer avec du plastique, du plastique et du plastique. Il y a encore du travail.

Rémy Poirel – Zéro Déchet - Zero Waste France :

Juste une remarque, c'était par rapport à la position de l'UVE qui nous est proposée. Je vois que vous nous rassurez bien, qu'il n'y aura pas du tout de problèmes de santé et sanitaires aux environs. Ce qu'il est intéressant de savoir c'est que le projet, si je me souviens bien, c'est à Pierrefonds et que les vents dominants vont plutôt sur Saint-Louis, Bel Air, d'ailleurs c'est quand même rigolo parce que les vents dominants vont vers Bel Air. Et du coup ce sont des quartiers qui sont assez populaires, si jamais il y a risque sanitaire ou des problèmes plus graves, c'est ces quartiers qui sont plutôt populaires, donc il n'y aura jamais de souci après pour la collectivité, ce n'est pas des gens qui vont aller de l'avant pour se rebeller.

Jean-François NARBONNE – Professeur honoraire de l'Université de Bordeaux et membre de l'ANSES.

Deux sortes de réponses, il est évident que quand je vous parlais de surveillance des populations, le suivi médical et les mesures d'imprégnation vont être faites dans des populations qui seraient définies par modélisation du panache, puisque maintenant comme je vous l'ai montré on modélise le panache, donc la probabilité de retombées éventuelles se fait dans des endroits qui sont repérés par les modèles de répartition atmosphérique. La deuxième chose c'est qu'aujourd'hui l'incinération n'apparaît plus comme la source principale de sur-imprégnation en dioxine et de retombées dans l'environnement, comme vous avez vu que les missions étaient au niveau du bruit de fond aujourd'hui c'est plutôt la circulation automobile et surtout les camions qui apparaissent comme une source de dioxine plus importante que les incinérations et c'est une expérience que nous avons à Paris, où les habitants proches du périphérique sont plus exposés aux dioxines que les gens qui habitent à côté d'un incinérateur.

A Besançon, là où les camions montaient des côtes, ils passaient en première pour monter des côtes, quand on a mis des capteurs c'était de loin des teneurs en dioxines qui étaient très supérieures à ce que l'on pouvait voir en ville. D'ailleurs en fonction de la proximité de l'incinérateur, il n'y avait pas plus de retombée de dioxine à un endroit qu'à un autre. Donc aujourd'hui les préoccupations ont changé, ce n'est plus des incinérateurs qui, à l'époque faisaient 80% des dioxines, maintenant, l'incinérateur c'est juste un bruit de fond, par contre d'autres sources qui étaient considérées comme secondaires à l'époque, sont aujourd'hui majeures et pour la petite histoire nous avons fait des dosages dans le sang des collaborateurs du laboratoire et celui qui avait de loin le double de dioxine que les autres, c'était l'étudiant qui fumait, c'était le plus jeune et c'était donc celui qui n'avait pas donc vécu les années 70 du pic des dioxines et des PCV mais c'était celui qui fumait je sais pas combien par jour et il avait deux fois plus de dioxine que les autres. Je vous disais qu'une cigarette fait un nanogramme de

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

dioxine donc les sources qui apparaissent comme secondaire à l'époque tout à fait négligeables par rapport aux incinérateurs non filtrés de première génération. Comme vous le savez, mais ce n'est peut-être pas un problème à l'île de La Réunion, c'est le chauffage au bois qui est une des premières sources de dioxines. Vous savez qu'à Montréal il est interdit de faire du chauffage au bois dans les maisons individuelles l'hiver - et à une époque même la maire de Paris Madame Hidalgo ou Ségolène Royal voulait interdire l'usage du bois pour le chauffage urbain parce que c'est une des premières sources de dioxines. À Montréal quand les gens chauffent au bois ça peut multiplier par trois ou quatre le taux de dioxine dans l'atmosphère de Montréal. Ce que faisaient les bergers en brûlant la biomasse et les feux de forêts c'est une source majeure de dioxine.

Rémy Poirel – Zéro Déchet - Zero Waste France :

En fait c'était plutôt une question pour ILEVA, vous n'êtes pas intervenus cet après-midi, il y avait plusieurs interventions où j'avais la sensation qu'on essayait de nous vendre quelque chose, ça fait déjà plusieurs années que j'ai cette sensation là mais en fait ce que je comprends pas c'est qu'aujourd'hui c'était une journée de concertation pour la période de concertation qu'il va y avoir. Je ne comprends pas le terme « concertation » dans la mesure où j'ai entendu via tous les réseaux que le projet était en train de démarrer et allait partir. En tant qu'association citoyenne où on doit justement poser la question à nos adhérents et aux citoyens qu'on représente, de savoir qu'est-ce qu'on va mettre finalement dans cette concertation, est-ce que ça vaut vraiment le coup qu'on apporte nos contributions si c'est un projet qui est déjà acté et déjà parti, quel rôle on a vraiment à faire ?

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Concernant la concertation, elle concerne l'ensemble du processus de traitement des déchets à travers l'outil multifilières, l'outil multifilières c'est RONEVA, mais c'est aussi tout l'ensemble des projets connexes à RONEVA, donc l'objectif de cette concertation, c'est d'échanger sur la problématique des déchets. Certes il y a un projet qui est en cours mais il y a toute la problématique de gestion de déchets. Ce projet il est évolutif donc il se construit avec vous, il se construit avec les citoyens. Cette concertation elle arrive à ce moment précis puisqu'on a eu la législation sur la concertation préalable au titre du code de l'environnement, elle est assez récente, elle date de mars 2017, le décret est sorti en mars 2017. Et nous on était en phase de dialogue compétitif donc on ne pouvait pas nous lancer la concertation à ce moment-là.

Marie Noëlle LE NIVET – Animatrice :

Alors peut-être en complément, tout à l'heure j'ai cru comprendre qu'en réalité donc les échanges avec la population continuaient et que les études ne sont pas terminées sur certains sujets. Vous évoquiez ce matin que des points du projet sont encore à l'étude, comme c'est le cas en général dans des très gros projets sur des études de faisabilités ...

Mireille MAILLOT – Directrice Générale des Services :

Oui nous avons toute la partie relative au tri, aux centres de tri et à tout ce qui est méthanisation des déchets végétaux. Il y a beaucoup d'éléments qui ne sont pas encore arrêtés,

Concertation préalable du 21 octobre au 12 décembre 2019

on se focalise beaucoup sur la valorisation énergétique, mais ce n'est qu'un élément de tout le process voulu autour du traitement des déchets. On va aussi lancer un appel à projets concernant le plastique justement qui sera issu des centres de tri. Donc il y a cet appel à projets aussi qui doit sortir, il y a tous ces éléments à construire.